

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° **1190** Prix : 3.000 FC

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n° MIN/CM/LMO/053/2015

Six mois après son investiture

(Lire en pages 3 et 4)

Gouvernement: on tâtonne !

**Sinistrés de
Nyiragongo**

**Des
Congolais de
père et de
mère
détournent
l'aide
apportée par
Katumbi**

(P. 12)



Enquête de gestion de Kinshasa

**Séance
d'explication
Ngobila - IGF
ce vendredi**

(Lire
en
page
3)

**Nyota
TV sur
Canal+**

Début officiel des programmes:
lundi 26 avril 2021 !

LINAFOOT

**Le derby
Mazembe-
Lupopo reporté
pour des raisons
sécuritaires**

(P. 11)

Kinshasa

Zones neutres : la VSV contre la mesure liberticide

Au cours d'un point de presse tenu le mardi 28 septembre 2021 à Kinshasa, l'ONG de défense des droits de l'homme La Voix des Sans Voix (VSV) dénonce l'interdiction le samedi 25 septembre en cours par l'Hôtel de Ville de Kinshasa (HVK), de toute manifestation publique sur le trajet allant de l'aéroport international de N'djili jusqu'au pont Matete et au centre-ville.

La VSV s'est dite inquiète du retour des vieilles méthodes et pratiques d'interdiction émaillées des répressions des manifestations publiques pacifiques. « La VSV est surprise par la tendance de certaines autorités visant à remettre en cause les bonnes pratiques saluées hier qui ont caractérisé les premiers mois du pouvoir de règne du président de la République son excellence M. Félix Antoine Tshisekedi », a affirmé Rostin Manketa directeur exécutif de la VSV.

Dans ce lot des violations, cette organisation de la société civile cite la répression brutale des manifestations, les actes de vandalisme devant les sièges des partis politiques, et des traitements inhumains ou dégradants infligés aux journalistes. Elle invite pour ce faire les autorités congolaises, à éviter des probables sanctions de la communauté internationale.

« C'est maintenant qu'il faut éviter des sanctions qui pourraient venir de la communauté internationale sinon ça serait trop tard car toute violation des droits de l'homme et toute entrave à l'exercice des valeurs démocratiques fera partie de l'actif ou du passif de son auteur quel qu'il soit », a-t-il renchérit.

La Voix des Sans Voix a, en outre, exhorté l'Hôtel de Ville de Kinshasa de revoir les stratégies



et mesures appropriées pour un encadrement efficace des manifestations publiques à Kinshasa en lieu et place de violation de la constitution dans le risque de « placer la RD Congo au rang des États non respectueux des droits et libertés fondamentales ainsi que des valeurs démocratiques ».

Elle appelle le vice-premier ministre de l'Intérieur, Daniel Aselo Okito, à intervenir pour faire lever cette mesure du gouverneur de la ville.

La VSV estime que la police

nationale congolaise peut mieux faire en l'absence d'une quelconque « instrumentalisation » des autorités, citant à titre illustratif la manifestation pacifique du CLC du 19 octobre 2019, le meeting de vérité du 29 juillet 2016, et le retour en RDC de feu Étienne Tshisekedi le 29 juillet 2016. Et ce, grâce notamment à l'implication des organisateurs des manifestations publiques dans la formation et la conscientisation des militants.

Christel Insiwe

OPINION

La sécurité nationale constitue un prétexte justifiant le refus de l'accès à l'information



En RDC, la sécurité nationale et l'ordre public sont souvent utilisés comme prétextes pour protéger toute information susceptible de révéler une violation des droits humains.

Les informations sur la corruption, des erreurs administratives ne sont pas divulguées.

De plus en plus, les raisons sécuritaires et secret d'Etat sont évoquées par les détenteurs du pouvoir pour justifier le refus de livrer les informations.

En République Démocratique du Congo, un constat est que le refus de l'accès à l'information se justifie sans tenir compte de l'intérêt de la population de jouir de ses droits humains.

Un Etat ne peut donc pas systématiquement refuser l'accès à toute information concernant la sécurité nationale et doit savoir que la divulgation d'une information secrète ne porte pas préjudice lorsque l'intérêt public de

connaître l'information est plus important que les dommages liés à sa divulgation.

Le refus de l'accès à l'information sans se référer aux normes nationales et internationales est une violation et abus des droits humains. Toute restriction que le gouvernement tenterait de justifier par des raisons de sécurité nationale n'est pas légitime si son véritable but et son effet démontrable est de protéger des intérêts ne concernant pas la sécurité nationale, par exemple de protéger le gouvernement de l'embarras ou de la découverte de ses fautes, ou pour dissimuler des informations sur le fonctionnement des institutions publiques, ou encore pour imposer une certaine idéologie.

Les autorités doivent comprendre que devant la sécurité nationale tous les documents de l'Etat ne sont pas inaccessibles.

CP

Nord-Kivu

Plus de 100 kg des minerais sortis frauduleusement interceptés



Les services de sécurité, à travers notamment l'Agence Nationale des Renseignements, ont intercepté une cargaison des minerais sortis frauduleusement d'un site minier dans le territoire de Masisi au sud de la province du Nord-Kivu.

Cette saisie a été effectuée pendant la soirée du mercredi 29 septembre 2021 à Mubambiro, où une barrière de contrôle est installée à l'entrée de la ville de Goma, chef-lieu du Nord-Kivu.

L'Office de Bonne gouvernance et de Lutte contre la Corruption (OBLC), a renseigné à la presse locale que cette cargaison de 100 kilogrammes, est constituée du coltan, cassitérite et tourmaline. Le propriétaire de ces colis a été interpellé et est aussi accusé d'avoir tenté de corrompre les agents du service de contrôle.

Contacté, Idolwa Tchomba Thomas, Directeur Provincial du Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale (SAEMAPE), fait savoir que

ces minerais prédestinés à la fraude sont désormais entreposés au gouvernorat de province en attendant d'être remis sur le marché en suivant le processus légal de traçabilité.

« Les négociants ont voulu faire croire qu'il n'y a que des pierres de couleur, déclarant qu'il ne s'agit que des tourmalines parce que souvent quand ils passent avec des colis, nos agents n'ouvrent pas. Ils se contentent juste de la nature et du poids, mais grâce aux aviseurs, on a contrôlé et remarqué qu'il y a aussi le coltan », a déclaré le Directeur Provincial du SAEMAPE.

La fraude minière et de plus en plus récurrente au Nord-Kivu et de nombreuses cargaisons sont souvent interceptées Mubambiro, mais d'autres lots réussissent à entrer dans la ville de Goma et ce sont parfois des tentatives d'acheminement au Rwanda qui sont interceptées par les services de sécurité congolais à la barrière RDC-Rwanda.

Glody Murhabazi, à Goma

L'armée lance un nouveau recrutement des militaires de rang

Les Forces Armées de la République démocratique du Congo viennent de lancer un nouveau recrutement au Nord-Kivu pour des militaires de troupe. En ville de Butembo, par exemple, c'est l'auditorat militaire qui accueillera les intéressés pendant 2 semaines.

L'annonce a été faite hier jeudi 30 septembre 2021 par la chargée de cette opération au niveau local, qui insiste sur les critères de bonne moralité des candidats.

Bien plus, Noëlla Siviholya indique que seuls les postulants célibataires et sans enfants, âgés d'entre 18 et 25 ans, ayant la nationalité congolaise, seront admissibles.

« La catégorie que nous recrutons, c'est pour les militaires de rang. Il n'y a aucune exigence pour les documents comme c'est la troupe », précise-t-elle à 7SUR7.CD.

Noëlla Suivi rassure qu'après leur inscription, les candidats re-



joindront aussitôt les différents sites pour leur encadrement. Elle rappelle aussi aux inscrits qui avaient raté le déplacement à cause du Coronavirus de saisir cette nouvelle opportunité.

L'armée congolaise promet que le processus sera pour une fois accéléré alors que des vagues de recrues restent toujours cantonnées dans des sites sans aucun suivi.

La plupart ont dû regagner même leurs familles respectives faute d'encadrement adéquat. Elles accusent le gouvernement congolais de les avoir abandonnés à leur sort.

Isaac Kisatiro, à Butembo

La République

2, Avenue des Entreprises,
Immeuble Sema, Gare centrale,
Kinshasa-Gombe

Directeur de Publication

Jacques Famba

Chef de Rubrique

Béni Joel Dinganga

Collaborateurs

- Paul Eyenga
- Gaston Liyande

PAO

A. Salumu

Direction commerciale et financière

Dominique Lumumba
0815011886, 0997440728

Distribution

Bertin Sefu

Images

Dieudonné Kanyinda

Enquête de gestion de Kinshasa

Séance d'explication Ngobila - IGF ce vendredi

Ngobila ou ses équipes ont-ils commis de dérapages de gestion ? Le gouverneur de Kinshasa sera fixé sur son sort ce vendredi 01 octobre à 10h00. Le patron de la ville a été convoqué par le chef de service et inspecteur général des finances, Jules Alingete pour une séance de travail. L'ex-cadre PPRD passé à l'Union sacrée avec armes et bagages, sera tenu informer des conclusions de l'enquête après la mission de contrôle de l'Inspection générale des finances effectuée auprès du gouvernement provincial. « ...vous invite à une réunion de travail en vue de vous communiquer les conclusions découlant de la mission de contrôle de gestion effectuée par l'Inspection générale des finances auprès du gouvernement provincial de Kinshasa », lit-on dans la correspondance lui adressée par Jules Alingete.

La réunion aura lieu au quartier général de l'IGF. Le courrier de Jules Alingete dont une copie est parvenue à Ouragan.cd demande au chef de l'exécutif provincial de Kinshasa de se faire accompagner par son ministre des Finances et son conseiller financier.



Alingete a pris le soin de mettre en copie le président de la République, le Premier ministre, le président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa ainsi que le directeur de cabinet du chef de l'État. Il n'y a pas longtemps, Ngobila et son ministre des Finances, Ngoyi Mvuzi étaient indexés individuellement par la Banque centrale du Congo. Heureusement que la décision a été levée. Pour rappel, le document du 01 mai 2021 de la Banque centrale du Congo avait



ordonné aux banques de ne plus faire les opérations avec l'Hôtel de ville de Kinshasa, le gouverneur Gentiny Ngobila et le ministre provincial des Finances, Ngoyi Mvuzi. Les deux derniers cités avaient été placés en Index en tant qu'agents économiques. A l'époque, la cellule de communication du gouv avait tout relativisé assurant que la décision de la banque était la conséquence des dettes contractées par le gouvernement provincial sortant.

Sur Twitter, Belise Okonda avait défendu son boss parlant de la dette contractée par l'exécutif provincial précédent à la TMB pour la construction de la route CECOMAF dans la commune de Ndjili. Laquelle était restée impayée. «Au nom de la continuité de l'Etat, le gouvernement Ngobila s'attèle à liquider les anciennes dettes. Ça sera réglée et le ciel ne nous tombera pas sur la tête», avait-elle tranché. Bien que le dossier soit clos mais quelques élus chargent toujours Ngobila. Les finances de la ville sont saignées à blanc, disent-ils. Un militant pro-démocratie dénonce la mauvaise gestion du chef de l'exécutif provincial de Kinshasa qui saute, selon lui, aux yeux. Aucun projet palpable n'a été réalisé. Le cas de la démolition des pavillons du grand marché communément appelé « Zando » est un exemple illustratif. Les travaux se sont arrêtés aussitôt que le projet a été lancé. « Il gère très mal et ne peut pas tout mettre sur le dos de Kimbuba », hurle un député provincial membre de l'Union sacrée.

Jeanric Umande

Taxe RAM

Dur exercice de Kibassa devant les députés



Le ministre des PT-NTIC, Kibassa Maliba a indiqué mercredi à l'Assemblée nationale que près de 38 millions d'appareils mobiles ont été identifiés pendant la période de six derniers mois.

Frédéric Kibassa Maliba était dans le dur alors qu'il s'expliquait lors de l'examen de la question orale avec débat lui adressée par le député Claude Misare Mugomberwa. Le patron des PT-NTIC qui répondait aux préoccupations de l'élus d'Uvira, a apporté la lumière au sujet de cette épineuse affaire du Registre des appareils mobiles (RAM).

A cette occasion, M. M. Kibassa a affirmé que le RAM n'est pas une taxe mais plutôt des frais qui constituent une rémunération de l'ARPTC afin d'offrir des services dans le secteur de la poste et du numérique aux consommateurs.

Après l'exposé du ministre, un débat houleux s'est ouvert à ce sujet. Cependant, plusieurs députés restent unanimes que la taxe RAM est illégale et n'a aucun soubassement juridique. Il s'agit pour la plupart, d'une escroquerie populaire.

Alexis Emba

Les ministres de la Justice du COMESA

Accord sur le projet de la carte jaune de circulation routière

Les ministres de la Justice des pays membres du Marché commun pour l'Afrique australe et orientale (COMESA) ont adopté le 29 septembre 2021 les instruments juridiques faisant du Conseil de la carte jaune des Bureaux une institution à part à entière du COMESA.

Ils se sont réunis en visioconférence pour table sur une série

de dossiers juridiques. La ministre d'État en charge de la Justice et garde des Sceaux de la RDC a pris part à cette importante réunion virtuelle. Au cours de son intervention, Rose Mutombo a rappelé que les Bureaux gèrent la carte jaune qui est un régime régional d'assurance à responsabilité civile automobile. C'est un programme qui vise à faciliter la circulation des véhicules, des marchandises, des personnes et des services dans la région économique du COMESA.

Plusieurs autres instruments juridiques ont été adoptés lors des travaux. Il s'agit notamment de la charte des bureaux, du Règlement du personnel ainsi que du Règlement des achats.

Par ailleurs, les participants ont également examiné d'autres instruments juridiques stratégiques, adoptés récemment par le Conseil des ministres du Marché commun de l'Afrique australe et orientale. C'est



le cas du projet de manuel de procédure financière de la Cour de Justice du COMESA, le projet de règlement financier, le projet de règlement de la Cour de justice du COMESA en matière d'acquisition, le projet de manuel de procédure d'acquisition de la Cour de justice, le projet de la Charte du Conseil des bureaux du Régime de la carte jaune, le projet de statut et règlement du personnel du régime de la carte jaune, le projet de règlement financier du régime de la carte jaune et enfin le projet de règlement du régime de la carte jaune en matière d'acquisition.

Les ministres de la Justice de cette organisation économique sous-régionale ont aussi examiné un rapport intérimaire de la Cour de justice. Outre les ministres de la Justice, les experts de chaque pays ont participé à l'élaboration de différents rapports soumis atant été soumis participants.

Manzu Lydie

Prolongation de l'état de siège

Le bilan est mitigé malgré les moyens engagés

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, mercredi 29 septembre, les conclusions du rapport de l'évaluation de l'état de siège fait par la commission Défense et sécurité, après deux mois de travail assidu. Au cours d'une plénière à huis-clos, les députés nationaux ont été tous d'accord que, malgré les moyens engagés dans la mise en œuvre de l'état de siège, le bilan est mitigé. Ils ont donc soutenu que cette situation exceptionnelle ne dure pas longtemps.



L'Assemblée nationale destitue le Premier ministre Ilunga Ilukamba mercredi 27 janvier 2021. Radio Okapi/Ph. Michel Kifinda

L'Assemblée nationale invite le gouvernement à faire un recadrage sur terrain pour atteindre un meilleur résultat.

« De manière unanime, tous les députés ont reconnu que malgré les moyens importants débloqués par le gouvernement, l'état de siège n'a pas produit des résultats attendus. C'est une situation d'exception. De ce fait, le gouvernement est appelé à présenter une voie de sortie le plus rapidement possible », a indiqué Jean-Baptiste Mohindo de l'opposition parlementaire

L'Assemblée plénière a, à cet effet, formulé plusieurs recommandations pour renforcer l'efficacité des opérations liées à l'état de siège.

« Des recommandations visent des réformes complètes dans le secteur sécuritaire dont la principale est la mise sur pied d'une commission d'enquête pour élucider tous les mystères autour de la gestion de défense et sécurité. Il faut que l'Etat congolais s'assume à travers les décisions courageuses en faveur de la population », a recommandé Gratien Iracan, député de l'Union sarrée.

Déterminés à faire appliquer ces recommandations, les députés nationaux invitent le bureau de l'Assemblée nationale d'user de son pouvoir diplomatique pour mettre le gouvernement devant ses responsabilités.

Le MLC veut instaurer une société où règnent la "paix et la sécurité, la liberté et la démocratie, et la justice"



Le Mouvement de Libération du Congo (MLC) a célébré, ce jeudi 30 septembre 2021, son 23ème anniversaire d'existence à Kinshasa, en République démocratique du Congo.

Prenant la parole durant cet événement, son président national, Jean-Pierre Bemba, a déclaré que le MLC ne peut renoncer à son but qu'est le développement intégral du pays.

Par la même occasion, l'ancien vice-président de la RDC a dévoilé le programme «ambitieux» de son parti qui, d'après lui, s'articule autour de 4 objectifs, à savoir :

- La réduction de la pauvreté ;
- La réduction des inégalités sociales ;
- La bonne gouvernance et ;
- La sécurité des biens et des personnes.

Pour lui, la vision du parti MLC est

d'instaurer une société où règnent la paix et la sécurité, la démocratie et la liberté, mais aussi la justice.

«Dans le but précis de mettre en œuvre cette politique (...), la vision du parti consiste donc à instaurer en RDC une société où règnent la paix et la sécurité, la liberté et la démocratie ainsi que la justice, prélude au développement. Nous, nous sommes fermement convaincus que l'équation démocratie - développement doit être établie et qu'il n'existe aucune possibilité de développer le pays en dehors de ce concept», a dit J-P Bemba.

Pour y arriver, le président du MLC a souligné qu'il faut l'émergence d'un type de cadre qui doit se distinguer par sa compétence, sa probité, son intégrité morale et son patriotisme.

Prince Mayiro

Nyiragongo

La lave de retour dans le cratère central : «un bon signe»

L'Observatoire Volcanologique de Goma (OVG) a publié ce jeudi 30 septembre une photo montrant le retour de la lave dans le cratère central du volcan Nyiragongo.

Pour le directeur scientifique de l'OVG, un autre cycle commence et le retour de la lave est bon signe, car, explique-t-il, l'éruption de 2021 a créé beaucoup de fractures dans la ville et en dehors, maintenant que le système à trouver l'endroit pour respirer, c'est bon signe.

La crainte était que si ça se bouche,

L'archevêque de Lubumbashi s'indigne et condamne la profanation des grottes mariales

L'archevêque de Lubumbashi s'est indigné contre la profanation des grottes mariales dans les paroisses Saint Esprit et Notre Dame des Pauvres dans la nuit du 26 au 27 septembre dernier.

«Le lundi 27 septembre, les chrétiens des paroisses Saint Esprit et Notre Dame des Pauvres de Lubumbashi, ont été peiné de constater que des personnes non autrement identifiées ont profané les grottes mariales», a fait savoir l'archevêque.

Dans un communiqué rendu public le mercredi 29 septembre, parvenu à POLITICO.CD, le Père archevêque de Lubumbashi a indiqué que ces personnes mal intentionnées se sont, non seulement livrées à la profanation, mais aussi ont emporté les statues de la Vierge Marie. À cet effet, il a rappelé qu'en avril dernier, la chapelle d'adoration perpétuelle du Domaine martial de Lubumbashi a été le théâtre de ces actes «abominables».

Selon ce prélat de Lubumbashi, cette chapelle a été profané et le très saint sacrement et l'ostensoir ont été emportés. Dans ce même registre, il a laissé entendre qu'il

poursuit Kasereka Mahinda, en cas de nouvelle éruption ça peut sortir de par différentes sorties qui ont été créées.

Pour rappel, c'est au mois de mai de l'année en cours que le volcan Nyiragongo est entré en éruption, le bilan de cette catastrophe d'après le gouvernement avait été de 15 morts, plusieurs blessés, 17 villages ont été touchés par cette coulée de lave, 3 structures de santé, écoles, la route de Rutshuru a été endommagée, plusieurs maisons ont été calcinées.

Dominique Malala

ces mêmes actes ont été perpétrés au domaine marial de Likasi au mois de mai dernier.

«Ces actes ignobles suscitent une profonde indignation chez les fidèles catholiques. Nous nous demandons qui sont les auteurs ou les commanditaires de ces actes affreux et quels en sont les mobiles. Aussi rappelons-nous que la liberté religieuse est la première des libertés fondamentales reconnues par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme», a-t-il déclaré.

En outre, il a condamné ces gestes qu'il qualifie déshonorants et hideux et en même temps, a invité leurs auteurs à la conversion et à restituer immédiatement les statues de la Vierge Marie.

Par ailleurs, il a lancé un appel politico-administratives et les policiers d'assurer la sécurité des biens et des personnes en vue de garantir la liberté religieuse tout en appelant les chrétiens catholiques de l'archidiocèse de Lubumbashi à la vigilance afin de protéger les lieux de culte et la patrimoine de l'Eglise.

Christian Okende

Kinshasa

Les agents territoriaux poursuivent leur grève



préoccupations.

En effet, les agents territoriaux réclament notamment la régularisation de la situation administrative et financière des nouvelles unités de la territoriale ainsi que le paiement de la prime de plus de 81 mois du personnel du secré-

La grève des agents et cadres des structures de la territoriale de la ville de Kinshasa, décrété le 06 septembre 2021, par l'Union des cadres et agents de carrière de la territoriale (UACT), syndicat de la territoriale, se poursuit sans relâche, a constaté mercredi, l'ACP. Selon le vice président de cette structure David Delord Luyeye, les territoriaux déplorent l'indifférence du gouvernement à répondre à leurs

riat provincial de l'administration publique de la ville de Kinshasa.

" Les territoriaux œuvrant aux secrétariats généraux, au secrétariat provincial de Kinshasa, aux divisions urbaines et provinciales, communes, quartiers, marchés, cimetières et autres couches de la territoriale observent la grève jusqu'à obtenir gain de cause ", a dit David Delord Luyeye.

Stéphanie MUKINZI & ACP

72ème anniv de la Chine

Les produits de la RDC présents à l'exposition économique Chine-Afrique

Les produits de marque « made in DRC », à savoir Héron, du savon Laurier, le café arabica « mon café » et « la Kinoise », ont été présentés à l'exposition économique Chine-Afrique qui se tient du 26 au 29 à Changsha, chef-lieu de la province de Hunan, grâce à l'apport de la Sino-Congolaise des mines, SICOMINES S.A, indique la cellule de communication de cette entreprise.

L'exposition économique chine-Afrique, qui est à sa deuxième édition, est placée sous le thème « Nouveau départ, nouvelles opportunités et nouvelles réalisations », et connaît la participation de l'entreprise internationale « AB Groupe » spécialisée dans la promotion de l'agriculture.

A cet effet, la Sino-congolaise des mines SICOMINES S.A a facilité le transport, le frais d'exposition et autres frais pour que les produits fabriqués localement en RDC participent à la 2^{ème}, exposition économique et commerciale Sino-Africaine.

L'ambassadeur de la République populaire de Chine en République démocratique du Congo (RDC), Zhu Jing, s'est dit satisfait de ces assises, soulignant que c'est pour une première fois que quatre sociétés de la RDC présentent leurs produits ou services à ce forum.

A cet effet, plusieurs articles ont été présentés, à savoir fruits de la coopération sino-africain. Il s'agit notamment des marchandises de marques et spécialités africaines telles que du café et des noix, de pamplemousses rouges d'Afrique du Sud, de piments séchés du Rwanda, le poivre blanc du Cameroun et les arachides du Sénégal.

La source ajoute que ce forum a organisé des mini-forums sur la coopération dans des domaines agro-alimentaires, l'industrie pharmaceutique, le financement et les infrastructures aux-



quels 900 entreprises d'une quarantaine des pays africains et la Chine sur une superficie totale d'exposition de 94.000 mètres carrés.

En raison de l'impact de l'épidémie de Covid-19, les représentants des entreprises de la RDC n'ont pas pu assister à l'exposition.

La SICOMINES a pris connaissance des difficultés des exposants de l'ambassade de Chine en RDC, en gardant contact avec les exposants pour la communication à travers des agences de liaison nationales et étrangères, les formalités de dédouanement pour les entreprises de RDC tout au long du processus, le transport des produits ainsi que des plates-formes d'exposition.

Lancée pour la première fois en 2019, l'expo est une plateforme majeure pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre la Chine et les pays africains. Il constitue le cadre pour consolider la coopération sino-africaine en vue de promouvoir le développement socio-économique des pays africains.

**Commerce transfrontalier
AUT-KATANGA**

Le bois rose victime de coupe anarchique à Mukula

L'ONG PremiCongo, basée à Lubumbashi dans la province du Haut Katanga, a en sa qualité d'observateur indépendant, alerté l'opinion tant nationale qu'internationale que les conditions ne sont pas encore réunies pour une reprise de la coupe du bois rose " Mukula ", du nom scientifique ptérocarpustinctorius ou Padouk d'Afrique au Katanga

L'ONG PremiCongo qui l'a indiqué au cours d'une conférence de presse qu'elle a tenue à Kinshasa, s'est référée à un rapport qu'elle a publié fin 2020, ayant identifié les éléments qui empêchent l'établissement de la bonne gouvernance dans le secteur artisanal du bois de manière générale et dans l'exploitation du bois rose en particulier.

Il s'agit de l'illégalité dans laquelle s'illustrent tous les intervenants à tous les niveaux dans la chaîne d'exploitation de ce bois.

Sur le plan international, si-



gnale la même source, le bois rose " Mukula " très prisé pour divers usages en Chine, a été inscrit à l'annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) à l'initiative du Malawi où l'espèce avait été décimée sous la pression des commerçants de nationalité étrangère des

années auparavant (tout comme en Tanzanie et en Zambie).

Pour PremiCongo, seule l'amélioration de la gouvernance de l'exploitation artisanale du bois dans l'ancienne province du Katanga prévaudra quant à la reprise de la coupe du Ptérocarpustinctorius dans l'ancienne province du Katanga.

Trésor public

Les producteurs de pétrole ont fourni 98 millions USD au premier semestre 2021



L'Etat a mobilisé des recettes de l'ordre de 187,9 milliards de CDF soit 98,091 millions USD (au taux budgétaire fin période de 2041 CDF le dollar américain) auprès des producteurs pétroliers au premier semestre 2021.

C'est ce que révèle le rapport du mois d'août 2021 sur l'exécution budgétaire du ministère du Budget.

Il faut noter que les prévisions linéaires des assignations budgétaires dans ce secteur ont été fixées à hauteur de 159,1 milliards de CDF, soit près de 79 millions de dollars américains. Ce qui représente un taux de réalisation des assignations budgétaires évalué à 118,1%, soit un écart positif de 18,1% du montant total attendu

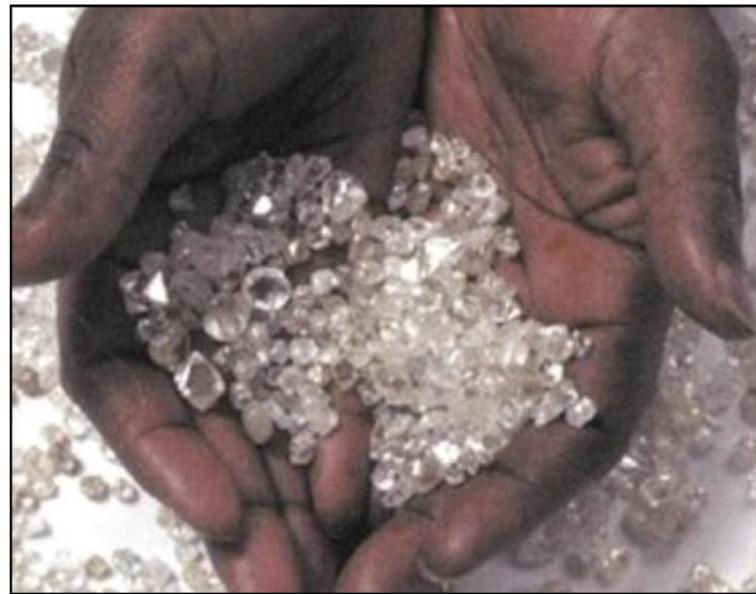
pour cette période.

D'après ce document de la Direction générale des politiques et programmation budgétaire (DGPPB) du ministère du Budget, ces réalisations représentent les recettes relatives à l'Impôt sur le Bénéfice et Profits (IBP) perçu par la Direction Générale des Impôts (DGI) à hauteur de 56,4 milliards de CDF et la part des recettes non fiscales chiffrées à 131,6 milliards de CDF. Celles-ci sont constituées de la marge distribuable de 78,1 milliards de CDF, des royalties de 20,1 milliards de CDF, des dividendes onshore de 9,7 milliards de CDF et des participations offshore de 23,7 milliards de CDF.

**Mitterrand Masamuna
Zoom Eco**

Export

En 5 ans, les revenus des diamants ont baissé de près de 50%



D'après les données publiées par le ministère des Mines, les revenus issus des exportations de diamant ont baissé de près de la moitié au cours des cinq (5) dernières années.

Ces revenus sont notamment passés de 229,2 millions de dollars américains pour une production de 14,7 millions de carats de diamants en 2016 à 113,4 millions de dollars américains en 2020 pour un volume des exportations évalué à 12,2 millions de carats de diamants.

La même source renseigne qu'il s'observe une baisse au niveau de volumes de production

qui sont passés de 15,5 millions de carats produits en 2016 à 12,9 millions de carats produits en 2020.

Ainsi, la République Démocratique du Congo (RDC) a enregistré une baisse tant dans la production de diamant que dans les exportations entre les années 2016 et 2020 de près de 50 %.

Au cours de ces cinq dernières années, le pic de production de diamant a été atteint en 2017 avec un volume de 18,9 millions de carats produits en République Démocratique du Congo.

**Mitterrand Masamuna
Zoom - Eco**

Kasaï**Evaluation des besoins de 8 000
Congolais retournés d'Angola**

Des familles d'expulsés d'Angola regroupés dans une église à Kamako le 12/10/2018. Radio Okapi/Photo Joël Bofengo

Le gouverneur du Kasaï, Dieudonné Pieme, a indiqué mercredi 29 septembre avoir dépêché à Kamako, son ministre provincial des affaires humanitaires afin d'évaluer les « conditions humanitaires », des Congolais, retournés d'Angola.

Plus de huit mille Congolais en provenance d'Angola ont en effet été identifiés vers la frontière de Kamako, une localité de la province du Kasaï-Central, située à la frontière entre l'Angola et la RDC.

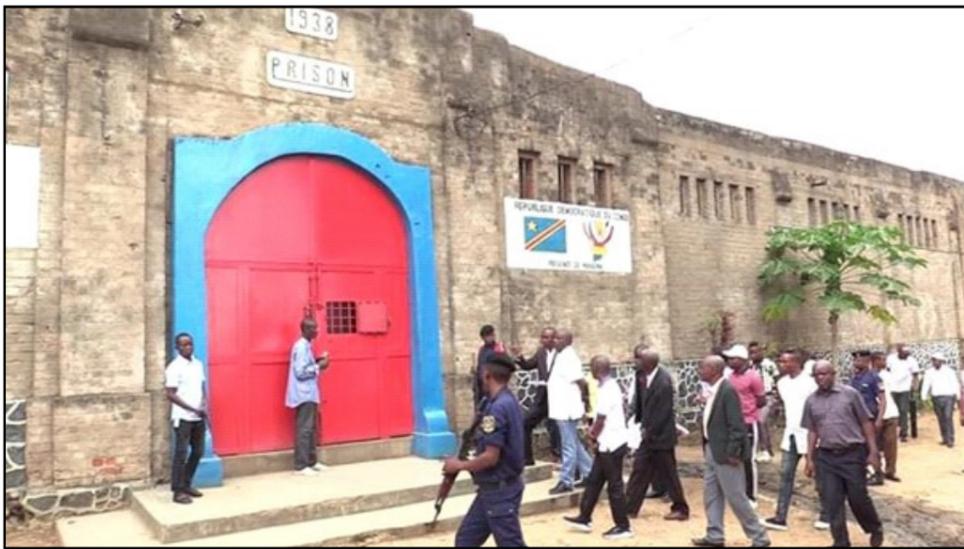
Depuis le début de septembre, ces mouvements de retour des Congolais qui vivaient en situation d'irrégularité en Angola sont observés.

« Ces personnes ne sont pas cantonnées à un endroit précis. Elles sont éparpillées ci et là dans les villages qui longent la frontière. Le gouvernement provincial a résolu de dépêcher

urgemment le ministre des Affaires sociales pour vérifier certaines allégations faisant état des troubles humanitaires. Nous allons nous prononcer sur la question une fois que nous aurons reçu un rapport qui vient de là. Mais à ce jour, nous n'avons pas un rapport qui indique que la situation humanitaire est effectivement atteinte », explique Dieudonné Pieme.

Il appelle ces personnes à se réinstaller et qu'ils vivent où bon leur semble, tant qu'ils sont dans leur pays :

« L'idéal est que lorsque les amis retournent, ils se mettent dans la logique de se réinstaller chez nous, parce que nous avons des ressources et les moyens de nous développer ainsi que vivre de manière autonome. Et c'est sans les refuser les droits de s'installer où ils veulent, ils ont le droit de s'installer en RDC à leur guise ».

Maniema**SOS pour des mineurs détenus à la prison
centrale de Kindu**

L'Association des défenseurs des droits de l'homme et de l'encadrement de la jeunesse alerte sur la « situation sanitaire déplorable », des enfants mineurs dans la prison centrale de Kindu au Maniema. Son président provincial, Ferdinand Ngumbi a fait savoir mercredi 29 septembre qu'il existait parmi ses enfants un mineur, « qui est dans un état critique », alors qu'il nécessite des soins appropriés.

« Nous avons une douleur de passer aujourd'hui à la Radio Okapi pour alerter les autorités ainsi que les organisations de la protection des droits de l'homme et les droits de l'enfant, sur la situation qui prévaut dans la prison centrale, précisément au quartier spécial des mineurs. Là, nous avons trouvé parmi les mineurs, ceux qui sont malades, mais ils n'ont pas accès aux traitements. Peut-être aujourd'hui ou demain, on risque d'enregis-

trer des morts », a alerté Ngumbi Ferdinand.

Il n'a toutefois pas donné le nombre d'enfants malades au sein de la prison. Il plaide pour le renforcement du tribunal pour enfant : « Que les autorités provinciales s'occupent d'abord du tribunal pour enfant. Comment on peut laisser ce tribunal fonctionner sans aucun moyen, sans financement ? Ce qui fait que, les enfants restent plus longtemps en détention. Ces enfants ont besoin d'être protégés ».

Il ajoute que le manque des latrines qui sont inondées, affecte également la santé des détenus.

Ces informations sont corroborées par Paul Ilunga Lukengo, le directeur de la prison centrale de Kindu. Lui aussi, en appelle à l'intervention des autorités et des personnes de bonne foi

Kalemie**Libération de 4 militants interpellés
lors de la marche du Nouvel Elan**

La prison de Kalemie au Tanganyika (Archives).

Les quatre militants de Lamuka, qui avaient été interpellés mercredi 29 septembre à Kalemie dans la province du Tanganyika lors de la marche de cette plateforme, ont été libérés le même jour dans la soirée. Cette marche a été dispersée par la police.

Le coordonnateur du parti politique Nouvel Elan dans la province du Tanganyika et membre de la plate-forme Lamuka, Maurice Kasongo wa Kasongo, indique que ces militants étaient détenus dans le cachot de l'Agence nationale des renseignements (ANR).

« Une lettre a été déposée aux autorités en place. La réponse nous est parvenue en grand retard soit le mardi soir. Et cette réponse a été négative. Le maire nous a demandé d'utiliser d'autres moyens pour nous exprimer. C'est ce qui a fait que l'on puisse choisir l'option de venir déposer le mémoran-

dum à la MONUSCO. A quelques mètres de la MONUSCO, les policiers sont intervenus et nous ont brutalisés », dénonce Maurice Kasongo wa Kasongo.

Il dénonce aussi la perte des biens des personnes interpellées : « Moi-même et trois autres personnes avons été arrêtés. Nous nous sommes retrouvés au cachot de l'ANR depuis 9 h et ils nous ont relâchés vers 17 h. Ils ont réussi à disperser les militants. On a perdu des biens et nous avons été victimes des coups et blessures. Nous sommes en train de condamner avec toute la dernière énergie le comportement qu'affiche la police. Les policiers ne viennent pas sécuriser les manifestants. Ils viennent avec l'objectif de pouvoir maltraiter les militants ».

L'exécutif provincial et la police n'ont pas réagi à cette déclaration.

Kwilu**Un seul juge pour le tribunal de
paix d'Idiofa**

Au moins quarante-cinq cas d'abus sexuels ont été recensés lors de la période de la riposte contre la 10e épidémie de la maladie à virus Ebola au Nord-Kivu et en Ituri. Dans son rapport final publié mardi 28 septembre, la commission chargée d'enquêter sur ces allégations rapporte que ces incidents relayés dans la presse couvrent toute la période allant du mois d'août 2018 à fin juin 2020.

La plupart de ces abus auraient été commis au cours de 2019, selon les enquêteurs de l'OMS qui ont recensé au moins 80 incidents dans les principales zones de riposte, notamment à Mangina, Beni, Butembo, Komanda et Mambasa.

La majorité de victimes qui ont témoigné auprès de l'équipe d'enquêteurs étaient des femmes, 63 au total, dont la fourchette d'âge oscillait entre 13 et 43 ans. 9 de ces femmes, ont déclaré avoir été violées.

De l'autre côté, l'équipe d'investigation a pu obtenir l'identité des auteurs présumés : 83 dont elle a établi avec exactitude que 21 d'entre eux étaient des employés de l'OMS.

Ces enquêteurs dont fait partie le numéro 1 de l'OMS, Dr Tedros Ghebreyesus

ont fait cette révélation au cours d'une conférence de presse tenue ce même mardi au siège de l'organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève (Suisse).

Parmi ces auteurs présumés, se trouvent aussi bien des ressortissants congolais que des étrangers.

Sur la base des informations qu'elle a reçues, l'OMS a mis fin au contrat de quatre agents impliqués. S'agissant des autres, l'organisation a fait savoir que beaucoup avaient des emplois de courte durée et se verront bannir de tout emploi futur.

Par ailleurs, les enquêteurs recommandent notamment la mise en place d'un groupe de travail au sein de l'OMS pour réfléchir sur les modalités d'aide et d'assistance psychologique en faveur des victimes présumées.





Lutte contre Ebola

L'OMS reconnaît au moins 80 cas d'abus sexuels

Au moins quatre-vingts cas d'abus sexuels ont été recensés lors de la période de la riposte contre la 10e épidémie de la maladie à virus Ebola au Nord-Kivu et en Ituri. Dans son rapport final publié mardi 28 septembre, la commission chargée d'enquêter sur ces allégations rapporte que ces incidents relayés dans la presse couvrent toute la période allant du mois d'août 2018 à fin juin 2020.

La plupart de ces abus auraient été commis au cours de 2019, selon les enquêteurs de l'OMS qui ont recensé au moins 80 incidents dans les principales zones de riposte, notamment à Mangina, Beni, Butembo, Komanda et Mambasa.

La majorité de victimes qui ont témoigné auprès de l'équipe d'enquêteurs étaient des femmes, 63 au total, dont la fourchette d'âge oscillait entre 13 et 43 ans. 9 de ces femmes, ont déclaré avoir été violées.

De l'autre côté, l'équipe d'investigation a pu obtenir l'identité des auteurs présumés : 83 dont elle a établi avec exactitude que 21 d'entre eux étaient des employés de l'OMS. Ces enquêteurs dont fait partie le numéro 1 de l'OMS, Dr Tedros Ghebreyesus ont fait cette révélation au



cours d'une conférence de presse tenue ce même mardi au siège de l'organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève (Suisse).

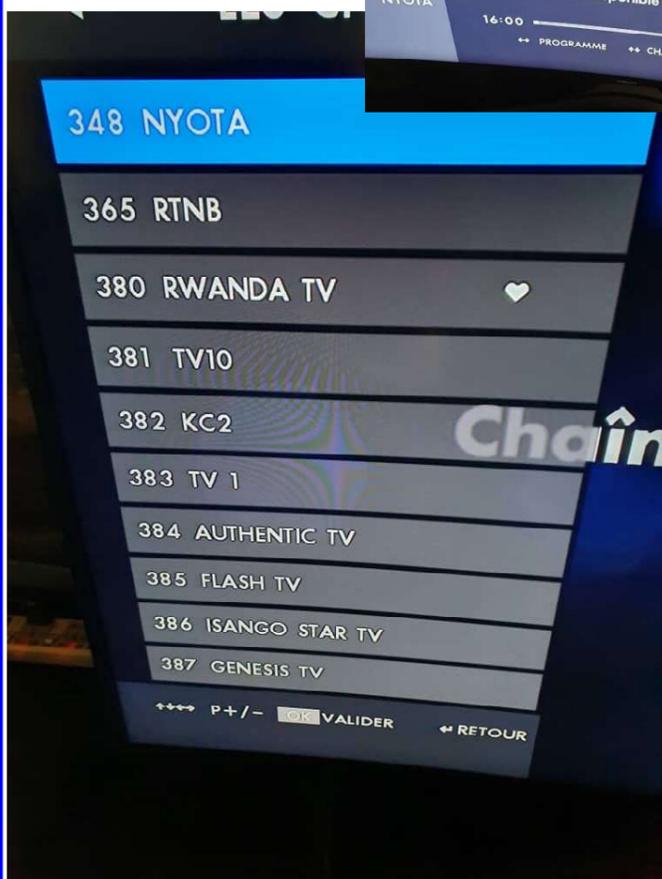
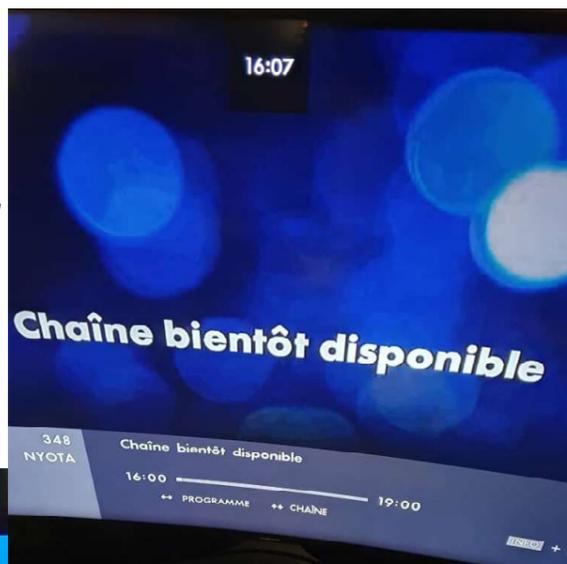
Parmi ces auteurs présumés, se trouvent aussi bien des ressortissants congolais que des étrangers.

Sur la base des informations qu'elle a reçues, l'OMS a mis fin au contrat de quatre agents impliqués. S'agissant des autres, l'organisation a fait savoir que beaucoup avaient des emplois de courte durée et se verront bannir de tout emploi futur.

Par ailleurs, les enquêteurs recommandent notamment la mise en place d'un groupe de travail au sein de l'OMS pour réfléchir sur les modalités d'aide et d'assistance psychologique en faveur des victimes présumées.

Nyota TV sur Canal+

Début officiel des programmes: lundi 26 avril 2021 !



TREIZIÈME RÉFLEXION DU PROFESSEUR JEAN-DENIS KASESE

*L'état de siège dans le Nord-Kivu et en Ituri :
architecture holistique d'une stratégie retrempanante*

Rares sont les Chefs d'État d'Afrique noire qui, de par leur renommée, actions ou l'exercice de leur pouvoir, suscitent aux échelles nationale et internationale, beaucoup de curiosité, d'attention, d'incompréhensions, de controverses, de mauvaise foi, voire à certains égards, d'appréciation ou d'admiration; l'actuel Chef de l'État congolais, Félix Tshisekedi, fait partie de ces « Chefs d'État Nouveaux ».

Dans cette lignée, nombre de spécialistes, d'observateurs, d'acteurs et de témoins de la vie politique de la RD Congo s'accordent à dire qu'en décrétant l'état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, le Chef de l'État congolais, Félix Tshisekedi, a pris une décision prometteuse pour mettre fin aux massacres des populations civiles, aux exactions commises contre elles, au pillage des ressources minières et autres, afin de restaurer la paix et la sécurité.

Pour s'en convaincre :

- la CENCO (Conférence Épiscopale Nationale du Congo), réputée être moins tendre avec le régime Félix Tshisekedi, a toutefois salué l'état de siège décrété en Ituri et au Nord-Kivu en déclarant par le truchement de son Secrétaire général, l'Abbé Donatien Nshole, au sortir de l'entretien que lui a accordé le Président de l'Assemblée Nationale, le mardi 3 mai 2021, que : « [...] nous avons suivi le Président de la République, il nous a surpris agréablement en décrétant l'état de siège pour le Nord-Kivu et l'Ituri ». « C'est une opportunité, une valeur ajoutée dans ce que le Parlement a conçu comme contribution, nous sommes vraiment de cœur avec eux » (ACTUALITÉ.CD, 4 mai 2021, 20h40').

Dans cette lignée, l'ACAJ (Association Congolaise pour l'Accès à la Justice) a salué également l'annonce du Chef de l'État, Félix Tshisekedi, tout en demandant au Parlement d'adopter en urgence une loi pour prévenir des abus qui pourraient être reliés à l'état de siège (TV5 MONDE / AFP / INFO AFRIQUE du 4 mai 2021 mise en jour le 4 mai 2021 à 13h58').

Si d'une part, il y a unanimité sur ce diagnostic ; d'autre part, il existe cependant des divergences radicales quant à l'interprétation de cette décision et, des réticences ou réserves quant à son opportunité, son efficacité et, au fait que les autorités civiles élues de ces territoires, soient remplacées par des Officiers des Forces Armées et de la Police Nationale congolaises au risque, de restreindre davantage les droits et libertés des citoyens dans ces territoires.

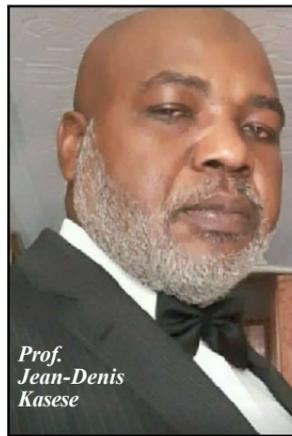
Pour preuves : - le mouvement « citoyen », la « LUCHA », dans son communiqué de presse du 01 mai 2021, titre : « Nord-Kivu et Ituri : état de siège, pour résoudre quel problème ? » Le ton est donné. Le titre de ce communiqué de presse interpelle déjà. Mais l'analyse de son contenu ressortirait ses propres contradictions.

La LUCHA commence d'abord par fustiger les autorités nationales et les Nations-Unies pour « leur lenteur durant plusieurs années » pour ne pas avoir décidé de ce qu'elle appelle « actions concrètes » qui, selon elle, « allaient mettre fin aux massacres des civils dans ces territoires » et « restaurer l'autorité de l'État, rendre justice [...] ».

Elle se dit aussi, se réjouit du fait que les « autorités nationales et la Communauté internationale semblent prendre conscience » des massacres des civils dans ces territoires, suite selon elle, aux « manifestations pacifiques » qu'elle avait coorganisées au mois de mars 2021. Dans cette lancée, elle déplore en outre, ce qu'elle appelle « le problème d'Officiers [militaires] criminels ou affairistes » dans ces territoires. Elle émet pour ce faire, des doutes sur l'efficacité de cette décision tout en manifestant sa crainte sur le fait que, selon elle, l'état de siège pourrait contribuer à la restriction davantage des droits et libertés des citoyens dans ces territoires.

Tout en demandant à l'Armée d'être irréprochable ; elle réitère tout de même sa crainte à ce que l'état de siège soit, selon elle, une « mesure cosmétique destinée à donner l'impression qu'on agit pour mettre fin aux massacres, alors qu'en réalité on maintient le statu quo voire aggraver la situation ».

Toutefois, ses réserves et craintes, ne l'ont pas empêchée de demander au Président Félix Tshisekedi, de surseoir à sa décision afin de convoquer préalablement un dialogue tripartite : « Gouvernement - MONUSCO - Population » en vue d'une «



Prof. Jean-Denis Kasese

évaluation préalable de la situation».

Par ailleurs, la position de la LUCHA, en ce qui concerne la « supposée » restriction des droits humains, a été soutenue et relayée par Deprose Muchena, Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe à Amnesty international (AMNESTY INTERNATIONAL, 6 mai 2021).

Dans ce même ordre d'idées, le Président de l'ECIDE (Engagement pour la Citoyenneté et le Développement), Martin Fayulu, soutient que l'état de siège décrété par le Président Félix Tshisekedi en Ituri et au Nord-Kivu, est « sans planification » ; il souligne en outre avec force qu'il est décrété dans le but de « restreindre davantage les libertés individuelles » (ACTUALITÉ. CD, 30 juin 2021, 19h58').

Dans cette lignée, l'ancien Premier Ministre, Adolphe Muzito, et le Président de l'ECIDE, Martin Fayulu, vont plus loin, en parlant de « l'amateurisme avéré dans la gestion de l'État » et ironisent en se demandant si « l'état de siège n'est pas une manœuvre politique pour museler les citoyens congolais et accueillir massivement les populations étrangères que l'on voudrait implanter dans la partie Est de notre pays » (POLITICO, 4 mai 2021, 19h44').

Dans ce même ordre d'idées, le Président de l'ECIDE argue : « [...] il y a derrière, cet état de siège une volonté manifeste de créer l'illusion de l'action et de détourner l'attention des vrais problèmes structurels qui minent la sécurité du pays. En effet, il n'est un secret pour personne que notre armée est infiltrée par des éléments étrangers qui la rongent de l'intérieur » (ACTUALITÉ. CD, mercredi 30 juin 2021, 19h58').

Ces différentes thèses mises en exergue et soutenues par les détracteurs du Président Félix Tshisekedi, créent ainsi beaucoup de confusion autour de la problématique de l'état de siège décrété dans ces territoires, et déroutent nombre de Congolais quant à son intelligibilité.

C'est pourquoi, un regard scientifique rigoureux centré sur la Neutralité Axiologique devait entrer en lice afin de tenter de faciliter l'intelligibilité de cette décision tout en mettant en relief les dimensions constitutives de l'épaisseur de cette problématique, qui pourrait éclairer la lanterne des Congolais.

MA RÉFLEXION

Quand le pays brûle, « on serre les rangs »

L'histoire politique nous renseigne que, lorsque dans un pays, la paix, l'intégrité du territoire national, l'indépendance nationale, la souveraineté nationale ou le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et des institutions, sont menacés et en danger, « on serre les rangs ». Pour ce faire, les querelles politiques sont balayées et cela, pour un temps.

Les clivages politiques aussi, se dissipent pour un temps. La Majorité et l'Opposition politiques n'existent plus pour un temps. La nation, toutes les forces vives et la classe politique, tous à l'unisson derrière une cause noble. Cela ne peut être possible que lorsque la classe politique, cette influenceuse d'opinion, regorge des Femmes et Hommes d'État.

C'est ainsi que l'on se range derrière les décisions salvatrices prises par le Chef de l'État ou le gouvernement afin de bouter l'ennemi ou les ennemis hors du territoire national, le ou les mettre hors d'état de nuire car c'est bien cela l'objectif ultime recherché même si parfois, on ne s'accorde pas sur les stratégies militaires à adopter ou adoptées et les moyens militaires à déployer ou déployés pour cette finalité. Dans ce cas, les suggestions, les discussions et les débats se font à l'interne, à huis clos, entre Femmes et Hommes d'État afin de régler les contradictions ou lever les malentendus ; et cela donc, très loin de la place publique, très loin des caméras, très loin des médias pour ne pas

mettre l'ennemi ou les ennemis au parfum ni le ou les servir, encore moins s'offrir à lui ou à eux ; et surtout, pour ne pas décourager ou démotiver les hommes en uniforme, ces vaillants et braves soldats, policiers, ...qui sont au front et se battent afin de protéger ou sauver le pays, défendre son intégrité territoriale et cela même, jusqu'au sacrifice suprême.

Ce sursassement de soi, est en réalité, l'apanage, le propre même des Femmes et Hommes d'État. Des guerres ou conflits armés qu'ont connus ou connaissent nombre de pays en sont de belles illustrations.

D'autres événements ont suscité ou suscitent également ce même comportement :

A titre d'illustrations, les attentats ou attaques terroristes : - du 11 septembre 2001 à New-York, Arlington et Shanksville, aux États-Unis d'Amérique ; - du 22 juillet 2011 à Oslo et à Utoya, en Norvège ; - du 22 mars 2016 à Bruxelles dans la région de Bruxelles-Capitale, et à l'aéroport de Zaventem dans la province du Brabant flamand, en Belgique ; - du 14 juillet 2016 à Nice, en France ; en sont aussi de belles illustrations.

Ces dimensions mises en relief, nous montrent à suffisance que dans la vie d'un pays, il y a des événements qui, naturellement, rassemblent ; donc, demandent à ce qu'« on serre les rangs » quand la nation est en danger.

Sous cet angle, en RD Congo, l'heure ne doit plus être aux polémiques politiques. La nation, la classe politique, l'Armée, la Police, les Services de renseignement et de sécurité, tous à l'unisson derrière l'« état de siège » afin de bouter définitivement l'ennemi ou les ennemis hors du territoire national et les mettre hors d'état de nuire.

De l'état de siège : concept et fondement

Question : Pourquoi l'état de siège ? Quel est son fondement ?

Réponse : « *Extremis malis, extrema remedia* » (« Aux grands maux, les grands remèdes ») Il est bien réel que les remèdes qui sont trop doux, moins efficaces, ont parfois un défaut majeur, c'est celui d'irriter le mal sans le détruire.

Ce serait ce qui serait passé depuis près de vingt-cinq (25) années de conflits armés dans l'Est du pays.

Nonobstant certaines victoires et avancées importantes ou significatives, plusieurs opérations militaires successives n'avaient pas réussi à restaurer définitivement la paix et la sécurité dans cette partie du territoire national congolais, et particulièrement, dans le Nord-Kivu et en Ituri. Dans ce cas, il est communément admis et recommandé que, pour faire face à des « situations exceptionnelles », plus complexes, il faut aussi prendre des décisions énergiques ou des mesures exceptionnelles.

Par ailleurs, il est aussi bien réel que les dimensions constitutives de l'épaisseur de la problématique des massacres des populations civiles au Nord-Kivu et en Ituri, des exactions commises contre elles, du pillage des ressources minières et autres, nous montrent que l'on a affaire à une « guerre asymétrique » ; une guerre très loin d'être classique, où les FARDC (Forces Armées de la République Démocratique du Congo) en tant qu'une armée régulière, la Police Nationale, tous les Services de renseignements et de sécurité, la nation dans son ensemble, sont en guerre avec des forces négatives étrangères ; près de cent vingt-deux (122) groupes armés dont nombreux sont des groupes de défense ethniques ; sans oublier des autorités qui tirent les ficelles ; certains militaires qui vendraient leurs munitions aux ennemis ; certains Officiers militaires affairistes, ...Il fallait faire un choix parmi les solutions possibles, ce choix est donc : l'état de siège.

Le Chef de l'État congolais, Félix Tshisekedi, s'est appuyé en réalité, sur quatre (4) dispositions constitutionnelles et, une Théorie de Droit administratif, la « Théorie du Fonctionnaire de fait ».

Voici les dispositions constitutionnelles sur lesquelles le Président de la République Démocratique du Congo s'est appuyées ainsi que leurs motivations : - l'article 69 : En tant qu'« arbitre », assurant le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et des institutions ainsi que la continuité de l'État ; après avoir été renseigné et avoir évalué avec les institutions compétentes, la situation

sécuritaire dans le Nord-Kivu et en Ituri ; et ayant constaté le dysfonctionnement des pouvoirs publics et institutions suite à la menace d'atteinte à l'intégrité du territoire national, dus aux massacres des populations civiles dans ces territoires, aux exactions commises contre elles et au pillage des ressources minières et autres, le Président de la République, Félix Tshisekedi, par son arbitrage, a ainsi décidé d'apporter une réponse appropriée à cette situation qui perdure et sévit dans ces territoires. - l'article 85 : En effet, après avoir constaté une menace immédiate qui risque d'atteindre l'intégrité du territoire national suite aux massacres des populations civiles, aux exactions commises contre elles et au pillage des richesses minières et autres, perpétrés par des groupes armés voire terroristes dans le Nord-Kivu et en Ituri ; le Président de la République, après concertation avec le Premier Ministre et les Présidents de deux chambres parlementaires ; le Conseil Supérieur de la Défense entendu, a décidé, de proclamer l'état de siège.

Cet article confère donc au Président de la République, le pouvoir de proclamer l'état de siège après concertation avec le Premier Ministre et les Présidents de deux chambres parlementaires ; lorsque des circonstances graves, en l'occurrence et en ce qui nous concerne, les massacres des populations civiles, les exactions commises contre elles et le pillage des ressources minières et autres, perpétrés par des groupes armés dans le Nord-Kivu et en Ituri, menacent le fonctionnement régulier des institutions et l'intégrité du territoire national.

- l'article 144 : En effet, c'est le Président de la République qui a déclaré l'état de siège, tel que stipulé dans l'alinéa premier de cet article. Effectivement, le Sénat et l'Assemblée Nationale se sont réunis, respectivement, pour autoriser l'état de siège et, ont adopté à plusieurs reprises le projet de loi de sa prorogation pour des périodes successives de quinze (15) jours ;

- l'article 145 : En effet, le Président de la République, Félix Tshisekedi, a pris des mesures telles que mises en relief dans son ordonnance du 3 mai 2021, pour faire face à la situation qui sévit dans le Nord-Kivu et en Ituri, mettre fin aux massacres des populations civiles dans ces territoires, aux exactions commises contre elles et au pillage des ressources minières et autres. Effectivement, cette ordonnance a été, par après, soumise à la Cour Constitutionnelle, qui a validé sa conformité à la Constitution.

Quant à la « Théorie du Fonctionnaire de fait » celle-ci, permet de corriger les vices d'incompétence. Elle permet de résoudre les cas où une personne a exercé des compétences administratives dont elle avait été irrégulièrement investie.

Cette théorie diffère donc d'une personne régulièrement investie, valablement nommée, mais qui ne respecte pas les conditions pour prendre un acte administratif unilatéral.

Comme je l'avais déjà souligné dans mes présentes réflexions, cette théorie se fonde : - sur la continuité du service public ; - et, sur la théorie de l'apparence. C'est ainsi que, les Officiers de l'Armée et de la Police congolaises, en tant qu'Agents Publics de l'État congolais, nommés dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu et remplaçant momentanément les autorités civiles élues de ces deux territoires, sont couverts par cette théorie de Droit administratif : la « Théorie du Fonctionnaire de fait ».

La thèse de la « lenteur des autorités nationales » pour des « actions concrètes » au Nord-Kivu et en Ituri*

Question : - Pourquoi le Président Félix Tshisekedi a-t-il attendu plus de deux années après son accession au pouvoir pour décréter l'état de siège dans le Nord-Kivu et en Ituri ?

Réponse : « Tout vient à point à qui sait attendre »

(Clément Marot ; Éloge XIV, (1525)) Plusieurs événements de l'actualité politique sous le premier Gouvernement du régime Félix Tshisekedi, le Gouvernement Ilunga Ilunkamba, nous ont montrés que la coalition au pouvoir de l'époque (FCC-CACH) ne faisait pas bon ménage.

Pour s'en convaincre, retraçons quelques passes d'arme ponctuées des faits majeurs que j'avais déjà mises en relief dans ma Neuvième Réflexion : - la sus-

(Suite en page 9)

TREIZIÈME RÉFLEXION DU PROFESSEUR JEAN-DENIS KASESE

L'état de siège dans le Nord-Kivu et en Ituri : architectonique holistique d'une stratégie retrempanante

(Suite de la page 8)

pension des propositions de lois Minaku-Sakata ; - la démission du Ministre de la Justice, Tunda ya Kasende ; - la déchéance de la Présidente de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jeanine Mabunda ; - la désignation du Sénateur Modeste Bahati Lukwebo comme Informateur afin de requalifier la majorité parlementaire ; - la destitution du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Sylvestre Ilunga Ilunkamba par l'Assemblée Nationale, entraînant ainsi la chute de son Gouvernement.

Ces passes d'arme, nous montrent à suffisance que, dans un contexte comme celui-là, centré sur la « guerre des tranchées » ; comment pouvait-on s'attendre à ce que la mouvance kabiliste de cette coalition au pouvoir, qui, pendant plus de dix-huit années au pouvoir, avait lamentablement échoué dans la gestion de cette problématique des massacres des populations civiles des exactions contre elles et du pillage des ressources minières et autres dans l'Est du pays en général, puisse soutenir, si tel était le cas, cette option prometteuse de l'état de siège prise par le Président Félix Tshisekedi ; option qui a été même saluée et qualifiée d'« opportunité », de « valeur ajoutée » par la CENCO (Conférence Episcopale Nationale du Congo), réputée être très critique avec le régime Félix Tshisekedi.

Tout porte à croire que le Chef de l'Etat congolais, Félix Tshisekedi, a attendu le bon moment pour déployer sa stratégie retrempanante.

Pour preuve, c'est seulement 10 jours après l'investiture du gouvernement Sama Lukonde (le 26 avril 2021), soit le 6 mai 2021 que l'état de siège est entré en vigueur dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. C'est ainsi que la thèse de la « lenteur des autorités nationales » pour des « actions concrètes » au Nord-Kivu et en Ituri, soutenue par les détracteurs du Président Félix Tshisekedi, est détruite.

La thèse d'un état de siège sans planification et, sans évaluation préalable de la situation

Question : L'état de siège décrété par le Président de la République, Félix Tshisekedi, au Nord-Kivu et en Ituri, est-il « sans planification » ? N'avait-on pas fait une « évaluation préalable de la situation » avant de le décréter ?

Réponse : Pour rappel, l'Ordonnance n° 21/016 du 3 mai 2021 « portant mesures d'application de l'état de siège sur une partie du territoire de la RD Congo », est d'abord et avant tout, un acte administratif unilatéral. Nous rentrons d'ores et déjà dans une matière administrative.

Le Président de la République, en tant qu'une autorité administrative, jouit, comme toute autre autorité administrative, du Principe d'Indisponibilité des Compétences Administratives (PICA) et, du Pouvoir de Décision Unilatérale (PDU).

Ces principes et pouvoir nous renseignent que, une autorité administrative doit jouir, elle-même, des compétences qui lui sont attribuées par la Constitution, la loi ou les règles de droit, sauf texte contraire ; c'est ainsi qu'elle peut prendre des actes administratifs unilatéraux.

Effectivement, en décrétant l'état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, le Président de la République, Félix Tshisekedi, a joui de ses compétences constitutionnelles telles que stipulées dans les articles 69, 85, 144 et 145 de la Constitution.

Soulignons en passant que la Constitution est l'une des sources du Droit administratif. L'ordonnance du 3 mai 2021, cet acte administratif unilatéral, est donc une décision exécutoire. Une décision exécutoire en tant qu'un concept polysémique, signifie aussi une décision qui est déjà prise mais qui n'est pas encore publiée ; c'est-à-dire, qui n'est pas encore entrée en vigueur et, attend sa publication afin qu'elle devienne opposable à ses destinataires et aux tiers.

Publier une décision qui est déjà prise ou un acte administratif unilatéral qui est déjà pris, c'est respecter ce qu'on appelle en Droit administratif, une forme.

La publication d'une décision ou d'un acte administratif, est une forme postérieure car la publication vient après la prise d'une décision ou d'un acte administratif unilatéral.

Ces précisions intéressent le Scientifique. C'est pourquoi, il convient de

retracer les étapes de la démarche scientifique d'une « décision » : - le moment qui vient avant la prise d'une décision ; - le moment même de la prise d'une décision ; - et enfin, le moment de la publication d'une décision qui est prise.

C'est ainsi que l'analyse de contenu du discours du Président de la République, Félix Tshisekedi, sur la proclamation de l'état de siège, intéresse la Science. Dans son discours, le Président Félix Tshisekedi nous révèle, qu'il s'est concerté avec le Premier Ministre, les Présidents de deux chambres parlementaires ; le Conseil Supérieur de la Défense entendu ; avant de décréter officiellement, l'état de siège.

Cette information, intéresse au plus haut, le Scientifique et, nous renvoie en réalité, à ce qu'on appelle en « Management Public » : « le Processus décisionnel » c'est-à-dire, le cheminement d'une réflexion qui aide un ou plusieurs décideur (s) à prendre un acte volontaire qui apparaît comme l'aboutissement d'un choix entre plusieurs solutions ou pistes possibles.

C'est ainsi, je peux avancer sans crainte, que le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, en tant que le Commandant Suprême des Forces Armées, étant renseigné et ayant reçu préalablement les rapports émanant des Services de renseignement et de sécurité, du Gouvernement, du Parlement, du Conseil Supérieur de la Défense ; des Officiers militaires, des Experts militaires, de ses Collaborateurs, mais aussi des différentes délégations politiques, sociales, civiles, culturelles œuvrant pour le rétablissement de la paix et de la sécurité dans la partie Est du pays, délégations qu'il a reçues lors des « consultations nationales »... ; est revenu auprès du Premier Ministre, des Présidents du Sénat et de l'Assemblée Nationale pour concertation ; le Conseil Supérieur de la Défense entendu ; dans le but d'évaluer ensemble la situation globale et planifier des opérations.

En clair, prendre une décision aussi importante comme celle-là, a nécessité d'abord, à l'interne et à huis clos, l'avis du Gouvernement représenté par le Premier Ministre, du Parlement, représenté par les Présidents du Sénat et de l'Assemblée Nationale ; le Conseil Supérieur de la Défense, entendu.

Cette association d'acteurs dans ce processus de décision nous renvoie donc à ce que le Scientifique appelle, le « Processus décisionnel ».

Pour s'en convaincre : - lorsque la CENCO, par le truchement de son Secrétaire Général, l'Abbé Donatien Nshole, qualifie l'état de siège, d'une « opportunité », d'une « valeur ajoutée » dans ce que le Parlement a conçu comme contribution, nous sommes vraiment de cœur avec eux. Tout est ainsi dit. Pour la CENCO, le Parlement avait aussi enquêté sur cette problématique des massacres des populations civiles, des exactions commises contre elles et du pillage des ressources minières et autres, dans le Nord-Kivu et en Ituri. C'est donc sa contribution, son évaluation préalable de la situation sur cette problématique.

Souvenons-nous des propos tenus par le Président de l'Assemblée Nationale en pleine séance, aux députés originaires du « Grand Kivu », cette partie du territoire national où sévissent des groupes armés, responsables des massacres des populations civiles, des exactions commises contre elles et du pillage des ressources minières et autres : « Vous, les Collègues du Grand Kivu, quittez les groupes armés. Je vais le dire... »

Cela voudrait dire aussi que, après l'identification du problème et des critères d'évaluation de cette situation en Ituri et dans le Nord-Kivu, le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, a fait un choix entre plusieurs solutions possibles pour apporter une réponse efficace et efficiente à ce problème des massacres des populations civiles, aux exactions commises contre elles et au pillage des ressources minières et autres, dans ces deux provinces.

Sous cet angle, l'état de siège apparaît comme l'aboutissement d'un cheminement, c'est-à-dire, l'aboutissement du processus d'une réflexion. C'est ainsi que la thèse d'un état de siège « sans planification » et sans « évaluation préalable de la situation », est détruite.

***La thèse de la « restriction d'avantage des droits et libertés des citoyens » suite au remplacement des autorités**

civiles élues par des Officiers de l'Armée et de la Police congolaises*

- De la supposée « restriction d'avantage des droits et libertés des citoyens »

Question : Est-ce que le remplacement des autorités civiles élues par des Officiers de l'Armée et de la Police congolaises, suite à l'état de siège, contribuera-t-il « davantage à la restriction des droits et libertés des citoyens dans ces territoires » ?

Réponse : Soutenir que l'état de siège contribuera à restreindre davantage « les droits et libertés des citoyens » dans les territoires concernés, et ressortir cette restriction comme antidémocratique, néfaste et nuisible ; c'est vider l'état de siège de toute sa substance, car justement, l'état de siège est déclaré, proclamé et décrété pour mettre fin aux massacres des populations civiles, aux exactions commises contre elles et au pillage des ressources minières et autres, afin de restaurer la paix et la sécurité dans cette partie du territoire national.

Scientifiquement, l'état de siège est régi principalement par l'article 85 de la Constitution, mais aussi par les articles 69, 144 et 145.

L'état de siège est une situation temporaire donc non définitive. Il est déclaré, proclamé et décrété dans tout ou une partie du territoire national quand des circonstances graves, menacent l'indépendance nationale, la souveraineté nationale, l'intégrité du territoire national ou le fonctionnement régulier des institutions d'un pays.

Pour ce faire, on dote le Président de la République ou le gouvernement des pleins pouvoirs, des pouvoirs exceptionnels. Cet accroissement substantiel des pouvoirs se concrétise par : - un transfert de compétence : les compétences exercées par des autorités civiles sont transférées aux autorités militaires et cela, momentanément jusqu'à ce que les objectifs planifiés ou visés soient atteints.

Cela se révèle en ce qui nous concerne, dans les articles 1, 2 et 3 de l'ordonnance du 3 mai 2021 « portant mesures d'application de l'état de siège sur une partie du territoire national de la République Démocratique du Congo »

- une extension affirmée des pouvoirs de police

C'est ce que nous révèle, les articles 4 et 5 de cette ordonnance. Cette extension des pouvoirs de Police a donné aux autorités provinciales militaires des « prérogatives exorbitantes dans la légalité normale ». Celles-ci doivent respecter la dignité humaine, la vie et la propriété privées. Cette extension autorise, les autorités provinciales militaires, de : « - Faire des perquisitions de jour et de nuit dans les domiciles ; - Eloigner les repris de justice et les individus qui n'ont pas leur domicile dans les lieux soumis à l'état de siège ; - Rechercher et ordonner la remise des armes et des munitions ; - Interdire les publications et les réunions qu'elles jugent de nature à exciter ou à porter atteinte à l'ordre public ; - Interdire la circulation des personnes ou des véhicules dans les lieux et heures qu'elles fixent ; - Instituer par décision, des zones de protection ou de sécurité où le séjour des personnes est réglementé ; - Interdire le séjour dans tout ou partie de la province à toute personne cherchant à entraver de quelque manière que ce soit, l'action du pouvoir public ; - Interpeller toute personne impliquée dans les troubles de la paix et de l'ordre public et la déférer devant les juridictions militaires compétentes ; - Prendre toute décision qu'elles jugent utile dans l'accomplissement de leur mission. »

- une extension de la compétence des tribunaux militaires dans le sens qu'ils deviennent compétents pour connaître des infractions commises par des civils (article 6 de l'ordonnance du 3 mai 2021)

Cette ordonnance du 3 mai 2021, principalement dans ses articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6, nous montre que les mesures nécessaires prises, centrées sur le transfert de compétence, l'extension des pouvoirs de Police et l'extension de la compétence des tribunaux militaires, constituent la substance même de l'état de siège, son essence.

Cet octroi des pouvoirs exceptionnels et exorbitants dans la légalité normale, cet accroissement substantiel des pouvoirs des autorités provinciales militaires, comme le stipule cette ordonnance, devra donc se faire dans le respect de la dignité humaine, de la vie et de la propriété privées.

C'est ainsi que la thèse de la « restriction des droits et libertés des citoyens » dans

ces territoires, ressortie comme antidémocratique, néfaste et nuisible suite au remplacement des autorités civiles élues par des Officiers de l'Armée et de la Police congolaises, est détruite.

Pour la paix et la sécurité restaurées dans l'Est de la RDC

Sans prétention aucune, à mon sens, l'état de siège en tant qu'une stratégie retrempanante, devra être considéré comme un pas géant, une étape cruciale pour le rétablissement de la paix et de la sécurité dans le Nord-Kivu et en Ituri, en particulier, et dans l'Est de la RD Congo, en général. Par ailleurs, si la thèse de l'infiltration de l'Armée par des éléments étrangers et des seigneurs de guerre suite au brassage et mixage militaires qu'a connus l'Armée congolaise, est bien réelle et entraverait l'accomplissement de sa mission pour ce faire ; scientifiquement, il n'y aurait pas d'inconvénient à ce que l'état de siège ait été décrété depuis le 6 mai 2021 dans cette partie du territoire national car il est justement considéré comme une stratégie aguçante, autre que celles qui ont été mises en place depuis bien d'années.

Sous cet angle, l'état de siège apparaît, de par ses mesures d'action et d'accompagnement, comme une stratégie énergique, raffermie, prise en connaissance de cause et qui déstabilise et détruit, psychologiquement et dans le fait, les forces négatives. Ses résultats partiels sont probants vu que l'Armée gagne du terrain, elle a effectivement récupéré nombre de bastions ennemis. A rajouter à cela nombre de redditions des groupes armés, des arrestations des seigneurs de guerre et des membres des groupes armés (qui devront être réinsérés dans la société et non dans l'Armée nationale), la diminution manifeste des clivages ethniques et communautaires alimentés et entretenus par certains politiques ; le démantèlement du réseau des Officiers militaires affairistes et détournes des moyens alloués à l'Armée pour l'accomplissement de cette mission et leur traduction en justice, ...

Cela démontre à suffisance que même si l'infiltration de l'Armée congolaise est bien réelle ; la purge dans l'Armée pourrait se faire aussi, concomitamment avec l'état de siège. Ici, il a été donc question de répondre à l'aggravation de la situation sécuritaire dans cette partie du territoire national, de façon appropriée, efficace, énergique et meilleure que les autres fois, en mettant fin aux massacres des populations civiles, aux exactions commises contre elles, à leurs cris de détresse, au pillage des ressources minières et autres, et cela, sans plus tarder.

L'état de siège n'est donc nullement, comme le prétendent d'aucuns, « une manœuvre politique afin d'accueillir massivement des populations étrangères que l'on voudrait implanter dans la partie Est de [la RD Congo] ».

Cette thèse est donc vidée de toute sa substance. Elle porte en elle ses propres germes de destruction et, s'est autodétruite.

Dans un autre registre, il était prévisible que l'état de siège connaisse quelques couacs lors de l'accomplissement de sa mission, celle de mettre fin aux massacres des populations civiles, aux exactions commises contre elles et au pillage des ressources minières et autres, car ces groupes armés, ces forces négatives, devaient gesticuler avant d'être détruits, de disparaître, de mourir. Dans ce sens, la thèse soutenue par le journal « le monde » est réfutable. Ce journal titre, dans son édition du 6 août 2021 que : « L'état de siège est un fiasco. Les massacres se poursuivent dans l'est de la RDC » (Le Monde / Afrique, le Monde avec AFP, le 6 août 2021, 9h58').

Bien entendu, la poursuite de ces massacres est fortement déplorable et condamnable ; elle apparaît en réalité, comme les gesticulations de ces groupes armés avant leur destruction disparition, mort car ils sont effectivement acculés par les Forces Armées Congolaises qui leurs ont infligés de nombreux et sérieux revers. Dans une guerre, il y a des étapes qu'on doit absolument franchir. Ces étapes sont appelées dans le jargon militaire, les batailles. Et, s'il arrive que l'Armée congolaise perd une bataille, cela ne veut pas dire qu'elle a perdu la guerre.

Toutefois, souvenons-nous qu'en plein parcours, on peut toujours corriger le tir en

(Suite en page 10)

L'état de siège dans le Nord-Kivu et en Ituri : architecture holistique d'une stratégie retrempe

(Suite de la page 9)

redoublant d'efforts, de moyens d'action. Sous cet angle, l'état de siège fait déjà ses preuves. Il apparaît aussi comme un préalable pour l'éradication de cette infiltration.

- Recommandations

S'il est bien réel que notre armée est infiltrée par des éléments étrangers qui l'affaiblissent de l'intérieur et entravent l'accomplissement de sa mission afin de restaurer la paix et la sécurité dans la partie Est du pays, comme le soutiennent le Président de l'ECIDE [ACTUALITE. CD, mercredi 30 juin 2021, 19h58'] et nombre d'acteurs, de spécialistes, d'observateurs et de témoins de la vie politique de la RD Congo ; cela voudrait dire aussi qu'il est bien réel que cette infiltration de notre Armée est soutenue par des pays tireurs de ficelles.

Pour preuves : - l'invasion des territoires de l'Est de la RD Congo par des armées étrangères ennemies ; - plusieurs rébellions menées à l'Est de la RD Congo soutenues par des pays étrangers ; - les massacres des Congolais, les exactions commises contre les Congolais, et le pillage des ressources minières et autres, de la RD Congo commis par des armées étrangères et groupes armés soutenus par ces pays ; confirmant bien ce fait.

C'est pourquoi, une question s'avère importante et doit être posée :

Question: Pourquoi c'est principalement dans la partie Est de la RD Congo que sévissent ces atrocités ?

Réponse: Si la « balkanisation » de la RD Congo est leur objectif ultime ; comme militairement ils n'ont pas réussi, depuis bien de nombreuses années, à atteindre leur ultime objectif ; ils auraient en tant que « soutiens » des milices, des groupes rebelles, des groupes armés, ... de ces « Belligérants », tenté de l'atteindre autrement, en influant sur « l'organisation administrative territoriale » de la RD Congo convenue lors de l'Accord de Suncity, de l'élaboration et de la rédaction de la Constitution de 2006.

- C'est pourquoi à mon sens, il faudrait repenser l'organisation administrative territoriale de la RD Congo. Des gymnastiques intellectuelles nous amènent à nous poser une autre question qui pourrait nous aider à ressortir des dimensions insoupçonnées.

Question: Quelle est la « plus-value » du « saucissonnage » des Provinces de la RD Congo d'avant la Constitution de 2006 ?

Réponse : Ce « saucissonnage » des Provinces de la RD Congo semble causer bien de problèmes que les résoudre !

Effectivement, ce « saucissonnage », est bien réel. Il est même stipulé et défini dans l'article 2 de la Constitution de 2006 ; Constitution que d'aucuns appellent, « la Constitution des Belligérants ». Pour s'en convaincre de ce « saucissonnage », prenons quelques illustrations : - la province du Bandundu a été « saucissonnée » en trois « tranches » : - kwango - Kwilu - et, Mai-Ndombe ; - la province de l'Équateur, « saucissonnée » en 5 tranches : - Équateur - Mongala - Nord - Ubungu - Sud - Ubungu - Tshuapa ; - la province de Katanga, a été « saucissonnée » en 4 « tranches » : - Haut - Katanga - Haut - Lomami - Lualaba - Tanganyika.

Dans cette acception, l'actuelle organisation administrative territoriale caractérisée par l'instauration des gouvernements et des assemblées provinciaux, apparaît comme une revendication des « Belligérants » faite dans le but de se partager le pouvoir pour que chacun s'assure de sa part du gâteau dans le sens où qu'il se retrouve dans son espace géographique afin de participer à la gestion du pays et d'oublier le « Grand Kivu » convoité et visé comme pivot, comme une expérience pilote dans le « plan de balkanisation de la RD Congo ».

Sous cet angle, le « saucissonnage » des Provinces de la RD Congo a comme corollaire, le « repli provincial ». Ce dernier affecte ainsi l'unité et la cohésion nationales.

Comment s'étonner que ce « repli provincial » ait à son tour, la montée du tribalisme, de l'ethnisme, du provincialisme, ... comme corollaires ! Actuellement, même si la Constitution ne l'interdit pas, il est devenu quasiment impossible, suite à l'actuelle organisation administrative des provinces de la RD Congo, qu'un originaire d'une province quelconque dirige une province autre que celle dont il est originaire.

C'est bien cela, le propre du « repli provincial ». Pour s'en convaincre, prenons l'exemple des Gouverneurs de province : -

hormis la Ville-Province de Kinshasa ; tous les Gouverneurs de province sont originaires de leurs provinces, ce sont des autochtones.

Il est donc devenu pratiquement impossible, même si la Constitution ne l'interdit pas, que : - un Mungala dirige la province du Kongo - Central ; - un Muluba dirige la province du Kwilu ; - un Mukongo dirige la province de Kolwezi ; - un Mushwahili dirige la province de Mongala. Ce « repli provincial », ce modèle d'organisation administrative territoriale, joue et continuera de jouer, si on laisse faire, sur le mental, la culture et le comportement des autochtones, en réveillant le « vieux démon » des tendances séparatiste et sécessionniste des années 60 qui avait secoué la RD Congo par des rébellions et des sécessions.

Si on laisse faire, les originaires d'une quelconque province, les autochtones, pourraient aller plus loin en considérant un jour, qu'il est anormal qu'un originaire d'une autre province soit le commandant de la police de leur province ; qu'un originaire d'une autre province soit le représentant d'un service public ou établissement public dans leur province, ...

Ce « repli provincial » semble avoir plusieurs variantes : - il apparaît à l'heure actuelle comme une poutre qui est déjà rongée par des termites et qui n'attend qu'un fait anodin ou incompris pour s'effondrer. Pour s'en convaincre, l'actualité nous révèle cette facette : il suffit qu'une tribu ou ethnique soit bien représentée dans une administration, une institution, un établissement public, un service public, une juridiction, ... quelconque, pour qu'on crie au tribalisme, à l'ethnisme, à l'injustice, ... sans pour autant faire au préalable un diagnostic, une analyse de fond pour comprendre le pourquoi ! C'est très inquiétant que cela soit devenu une réflexe !

Cela prouve à suffisance que le « repli provincial » est bien réel et endommage ou affecte la cohésion ou l'unité nationales très chèrement acquises.

Une autre variante de ce « repli provincial » est l'illusion de « l'autosuffisance provinciale ». Comment s'étonner qu'un jour qu'une province se considère comme étant très bien organisée et réclame son « auto-détermination » car elle s'était déjà repliée sur elle-même de par sa gestion telle que réalisée par ses originaires, les autochtones. C'est pourquoi, il faudrait repenser l'organisation administrative territoriale de l'État Congolais.

Pour éviter, freiner ou arrêter l'apparition ou la résurgence des forces centrifuges, le travail devra se faire ou continuer de se faire sur tous les plans.

Il est donc plus que temps : - de rétablir l'autorité de l'État partout, sur tout le territoire national ; - que l'État redevenue sous toutes ses formes, cette Puissance publique, détentrice de la contrainte physique légitime ; - que l'État remplisse comme il se doit, ses trois missions traditionnelles : sociologique, organisationnelle et juridique ; - que l'État devienne fort c'est-à-dire, cet État : - de droit - qui remplit et poursuit une mission d'intérêt général, - qui a une armée moderne, professionnelle et équipée, - capable d'assurer la sécurité de ses concitoyens, - qui assure l'éducation et l'instruction de ses concitoyens, - qui organise les soins de santé de ses concitoyens, - qui assure la recherche Scientifique, - qui crée des richesses, - qui rémunère équitablement et honorablement ses agents publics, - qui s'occupe de la redistribution équitable des richesses et des fruits de la croissance, - qui assure le social de ses concitoyens, - qui s'occupe donc de la sécurité sociale de ses concitoyens ; ...

« Scientia Vincere Tenebras » (la Science Vaincra les Ténèbres).

Prof. Jean-Denis Kasese

Professeur à l'Université Pédagogique Nationale (UPN)

Professeur Associé, Chercheur et Collaborateur Scientifique à l'Université Libre de Bruxelles (ULB)

Membre de la Faculté de Philosophie et Sciences Sociales (ex - Faculté des Sciences Sociales et Politiques / Solvay Brussels School Economics and Management) de l'Université Libre de Bruxelles (ULB)

Membre de l'Institut de Sociologie (IS) de l'Université Libre de Bruxelles (ULB)

Membre du Centre d'Études de la Coopération Internationale et du Développement (CECID) de l'Université Libre de Bruxelles (ULB)

Russie : Moscou bloque les comités d'experts de l'ONU enquêtant dans plusieurs pays africains

En Centrafrique, en République démocratique du Congo, au Soudan du sud... et peut-être bientôt aussi au Mali, des experts des Nations Unies sont au chômage technique depuis plusieurs semaines. Derrière ces blocages répétés, la Russie.

Ces représentants de l'ONU sont en principe chargés de contrôler le respect des embargos sur les armes et peuvent proposer des sanctions contre des personnalités. Mais depuis des semaines, la Russie bloque tout en refusant de valider le noms soumis aux Nations unies pour renouveler les équipes sur le terrain.

À chaque renouvellement d'un comité d'enquête de l'ONU cette année, la Russie avance le même argument : leur composition, une dizaine d'experts en moyenne, est « biaisée » au profit des Occidentaux.

Les Russes reprochent aux experts proposés leur manque de diversité géographique.

Certains, même, affirme à l'agence de presse Reuters l'ambassadeur russe adjoint à l'ONU « manquent d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. »

Moscou bloque ainsi certains noms, mais veut également davantage de présence russe.

Le 30 juin dernier, un comité d'experts de l'ONU avait rendu un rapport très sévère sur la Centrafrique. Il dénonçait des « violations du droit international humanitaire » par des militaires centrafricains et des instructeurs russes, parmi lesquels des « assassinats aveugles, des occupations d'écoles et des pillages à grande échelle y compris d'organisations humanitaires. » Des accusations que le Kremlin rejette.

Le prochain sommet Russie-Afrique se tiendra en 2022. Près de deux ans après celui de Sochi, ce rendez vous se tiendra cette fois sur le continent africain.

ÉQUATEUR

Des affrontements entre gangs rivaux font plus de 100 morts dans une prison

Le président équatorien Guillermo Lasso a décrété mercredi soir « l'état d'exception » dans toutes les prisons d'Équateur, au lendemain d'affrontements entre gangs rivaux qui ont au moins 116 morts dans un centre pénitentiaire du sud-ouest du pays le 28 septembre.

« Je viens de décréter l'état d'exception dans tout le système carcéral au niveau national », a annoncé Guillermo Lasso sur son compte Twitter, alors que les prisons équatoriennes sont depuis des mois le théâtre de violences récurrentes entre groupes criminels liés au trafic de drogue. « À Guayaquil, je présiderai le comité de sécurité chargé de coordonner les actions nécessaires pour contrôler l'urgence, en garantissant les droits humains de toutes les personnes impliquées », a-t-il expliqué.

Ces derniers affrontements, les plus meurtriers cette année, ont eu lieu dans le vaste complexe carcéral de Guayas, à Guayaquil, ville portuaire et carrefour commercial du sud-ouest du pays. L'ampleur du massacre dans la prison de la ville côtière n'a été visible qu'au fur et à mesure de l'avancée de la police dans les différents pavillons du centre pénitentiaire. Alors que le gouverneur de la province du Guayas s'était avancé mardi après-midi en parlant de 24 morts et en affirmant que la situation était sous contrôle, il a été rapidement démenti

par les faits.

Au moins 116 détenus tués

L'affrontement des membres des bandes des Choneros et des Lobos pour le contrôle du trafic de drogue dans la prison a été extrêmement violent. Au moins 116 cadavres de détenus ont été dénombrés, beaucoup décapités et 80 ont été blessés. Les autorités ont déployé dans un parc de Guayaquil un centre d'aide psychologique pour les familles des victimes.

Les prisonniers se sont affrontés à coup de fusils, de pistolets et de grenades sans faire de victimes parmi les gardiens de la prison ou le personnel administratif. Selon le général Buenano, qui a dirigé les opérations pour reprendre le contrôle des bâtiments, les victimes portaient des « impacts de projectiles d'armes à feu et d'éclats de grenades. »

Après la mort de 22 détenus en juillet dernier, le président Guillermo Lasso a indiqué que l'État allait investir tous les moyens nécessaires dans les prisons du pays pour les doter de meilleures infrastructures, de scanners, de caméras et d'inhibiteurs de signaux de téléphones portables. Ce plan sera accéléré, a indiqué Lasso, en commençant par la prison du Littoral de Guayaquil, la plus grande du pays avec près de 10 000 détenus. (Avec AFP)

Angola : Le président dépense 2 milliards pour aller à New York

En Angola, le coût du voyage présidentiel à New York décrié par la société civile et l'opposition qui dénoncent un gaspillage des ressources de l'État. La somme de 4.119.036,75 dollars soit 2,3 milliards CFA utilisée par le président angolais, João Lourenço, comme budget de voyage pour participer à New York à la 76ème Assemblée générale des Nations Unies a provoqué un tollé dans son pays.

Le chef de l'État a approuvé le montant le 8 septembre avant son séjour américain. L'argent a été affecté aux dépenses de fonctionnement qui ont commencé avec ses propres préparatifs pour assister à la réunion onusienne. Cependant, cette somme a provoqué un tollé en Angola, où des groupes de la société civile et des hommes politiques ont vivement critiqué ce qu'ils ont appelé le « gaspillage de M. Lourenço ».

L'homme qui a succédé à Jose Eduardo dos Santos en 2017 est accusé d'insensibilité et de se moquer du sort des Angolais ordinaires. « Gaspiller une telle somme d'ar-

gent pour des extravagances à l'ONU, alors que vos citoyens continuent de souffrir de la pauvreté représente la plus cruelle des ironies », déclare un activiste politique. Les membres de l'UNITA (opposition) n'ont pas ménagé leurs critiques à l'égard de Lourenço, décrivant son « budget d'une semaine » à l'ONU comme tout simplement injuste.

Pour l'opposition, le vœu électoral du président Lourenço de s'attaquer à la corruption « est devenu creux » et laisse la place à une tendance apparente de son gouvernement à « abuser » de l'argent des contribuables pour un séjour qui n'aurait que peu ou pas d'avantages pour sa population démunie. M. Lourenço, 67 ans, avait fortement critiqué le régime de son prédécesseur, M. dos Santos, pour sa corruption et avait promis de faire mieux. En tant que chef du MPLA, le parti au pouvoir, il est presque certain qu'il cherchera à se faire réélire lors des élections prévues en 2022.

Journal de Brazza

LINAFOOT

Mazembe-Lupopo reporté pour des raisons sécuritaires

Le derby lushois entre deux grands Clubs (Mazembe et Lupopo) de la ville cuprifère prévue ce jeudi 30 septembre au stade Frédéric Kibasa Maliba, a été reporté sine die par la mairie de Lubumbashi pour "des raisons sécuritaires".

La mairie joue à la prudence et préfère reporter ce match pour des raisons sécuritaires. Il l'a annoncé l'issue d'une réunion entre les deux camps et la police ce même jeudi dans la matinée. Le maire a jugé bon de renvoyer à plus tard cette explication avec l'approbation du gouverneur Jacques Kyabula, également président du FC Saint Eloi Lupopo.

De ce fait, la LINAFOOT devrait reprogrammer ce match, de



Lupopo s'est présenté avec cinq joueurs sans gardien de but pour affronter Mazembe samedi 10 novembre au stade Kibasa Maliba de Lubumbashi au Katanga/ photo TP Mazembe

même que celui de V.Club-Maniema Union à Kinshasa.

Pour ce dernier, le ministère

des Sports n'a pas autorisé l'utilisation du stade des Martyrs, qui est en pleine réhabilitation. R.O.

Le stade des Martyrs pas encore prêt pour accueillir les matches de la LINAFOOT

Le stade des Martyrs ne pourra pas encore recevoir les rencontres de la Ligue nationale de football (LINAFOOT). Dans une correspondance adressée mercredi 29 septembre à la commission de gestion de l'organisatrice du championnat national, le ministère des Sports n'a pas répondu favorablement à la demande de la LINAFOOT, qui sollicitait l'utilisation du stade des Martyrs.

« Le stade des martyrs est en plein chantier dans plusieurs de ses compartiments et ne peut en ce moment recevoir des matches à grandes affluences du championnat national », a-t-il justifié.

La LINAFOOT avait programmé et sollicité que la rencontre V.Club-Maniema Union se joue jeudi 30 septembre au stade des



Martyrs. Avec la réponse du ministère des Sports, cette rencontre risque de ne pas avoir lieu.

En effet, la LINAFOOT a débuté la saison sportive depuis le 15 septembre. Elle fait jouer ses rencontres pour le site de Kinshasa, au terrain du centre technique Kurara Mpova à N'sele (ex-

trême Est de Kinshasa). Le stade des Martyrs ainsi que le stade Tata Raphaël étant fermés pour réhabilitation. D'ailleurs, le derby lushois, Mazembe-Lupopo, confirmé pour hier jeudi au stade Kibasa Maliba, a été reporté. Tandis que US Panda devait recevoir DCMP à Kolwezi, avec R.O.

Le match Vita Club vs Maniema Union attendra

Comme pressenti, le choc devant mettre aux prises l'AS VClub à l'AS Maniema Union ce jeudi, au stade des martyrs, a été renvoyé à une date ultérieure. Suite au refus du ministère des sports de céder le stade l'organisation de cette rencontre de cette volée, la Linafoot s'est vue dans l'obligation de reporter le duel.

VClub n'est pas prêt à jouer au centre Kurara Mpova, qui accueille provisoirement les matches de Kinshasa.

Alors que la conférence de presse d'avant-match a eu lieu dans les meilleures conditions, cela n'a pas suffi pour organiser le match. Le dernier mot est revenu au ministre des sports, et il a ré-

servé une suite non favorable à la demande de la Linafoot pour l'utilisation du stade des martyrs. Dauphins Noirs et Unionistes attendront donc, avant de s'affronter en championnat, dans un choc qui promet d'être électrique, au regard des tensions qui minent les deux clubs depuis quelques semaines.

Footrdc.com

MERCATO

Faute d'un accord, un autre joueur quitte VClub

En dépit du démarrage du championnat, au sein des clubs, les mouvements de joueurs sont loin de leur terme. La preuve, l'AS VClub vient de se départir d'un autre joueur de son effectif. Mohamed Al-Mustafa. Le soudanais recruté d'El Watani la saison dernière, à la demande de Florent Ibenge quitte déjà les rangs des Verts et Noirs, faute accord avec ses dirigeants pour sa continuité. Il est le énième joueur à quitter l'ASV depuis juillet.

La future destination de Mohamed Al-Mustafa n'est pas encore connue, mais ça ne pourra tarder. Car le joueur qui a annoncé lui-même son départ sur les ré-



seaux sociaux précise que bientôt un nouveau chapitre va s'ouvrir dans sa carrière. Sous les couleurs, il aura joué beaucoup moins

de matchs et sans véritablement marquer les esprits des fans du club de la capitale.

Footrdc.com

FRANCE - BELGIQUE LE 7 OCTOBRE

Didier Deschamps écarte Mandanda, Ngolo Kanté...

Jeudi, Didier Deschamps a donné sa liste en vue des prochains matches des Bleus. Il s'agira de la demi-finale de Ligue des Nations face à la Belgique, le jeudi 7 octobre prochain, et du dernier match de cette épreuve soit pour la troisième place, soit pour le premier titre des Bleus, face à l'Italie ou l'Espagne.

Pour ces rendez-vous face à ce qui se fait de mieux en Europe, les Bleus sont notamment privés de Ngolo Kanté, positif au Covid. Pour le reste, Didier Deschamps a clairement décidé de tourner la page Steve Mandanda chez les Bleus, lui qui ne joue déjà que peu avec l'OM, et a sollicité Benoit Costil de Bordeaux. En défense, les frères Hernandez seront pour la première fois convoqués ensemble, tandis qu'Upamecano va de nouveau

avoir sa chance. Tchouameni garde aussi une place dans la liste, après sa belle première en septembre. Matteo Guendouzi est récompensé de son beau début de saison avec l'OM avec un retour à Clairefontaine. Enfin devant, Giroud n'a pas trouvé grâce aux yeux de son sélectionneur, qui lui a préféré un Martial qui ne joue plus avec Manchester United.

La sélection

Gardiens : Costil, Lloris, Maignan

Défenseurs : Digne, Dubois, L. Hernandez, Kimpembe, Koundé, Pavard, Upamecano, Varane

Milieux : Guendouzi, T. Hernandez, Pogba, Rabiot, Veretout, Tchouameni

Attaquants : Ben Yedder, Benzema, Diaby, Griezmann, Mbappé, Martial

foot01.com

Barcelone humilié, Koeman bientôt viré ?

Le FC Barcelone s'est effondré ce mercredi soir en déplacement à Lisbonne et se retrouvera dernier d'une poule largement dominé par le Bayern Munich. La presse espagnole annonce déjà une réunion d'urgence.

Les supporters du Barça ont vécu un été cauchemardesque avec en point d'orgue le départ de Lionel Messi gratuitement au Paris Saint-Germain, mais Joan Laporta avait laissé croire qu'il y avait de la place pour une saison 2021-2022 plus réjouissante. Mais les faits sont là, sportivement la formation de Ronald Koeman ne ressemble plus à grand-chose, et sur le plan européen cela ne pardonne pas. Après une première humiliation au Camp Nou face au Bayern, les joueurs barcelonais ont cette fois pris une autre claque cette fois en déplacement à Lisbonne contre Benfica (3-0). Ce

résultat place le club catalan à la dernière place du groupe E avec zéro point en deux matches, là où Munich en compte déjà 6 et Benfica 1.

Face à cette situation critique, les médias sportifs espagnols rappellent que le FC Barcelone n'a plus gagné en Ligue des champions depuis une victoire face à Ferencvaros en décembre 2020, et Sport affirme même que la direction du Barça a d'ores et déjà programmé une réunion d'urgence afin d'envisager l'avenir de Ronald Koeman, lequel pourrait être sacrifié avant même le prochain match de Liga contre l'Atlético Madrid. Les prochaines devraient être bouillantes du côté de la capitale de la Catalogne où plus rien ne va et l'entraîneur néerlandais pourrait payer au prix cette défaite de plus.

foot01

L'incroyable réponse de Cristiano Ronaldo à Messi et Benzema

Au lendemain des records battus par Karim Benzema et Lionel Messi, Cristiano Ronaldo a apporté une folle réponse avec Manchester United en Ligue des Champions.

Semaine de Ligue des Champions, les légendes vivantes du football sont de sortie. Ce mardi, Karim Benzema et Lionel Messi ont tous les deux battu un record assez incroyable. A 10 minutes d'écart sur deux terrains différents, le Français et l'Argentin sont devenus les premiers hommes à marquer lors de 17 campagnes de Ligue des Champions d'affilée. Même Cristiano Ronaldo, qui a connu des débuts un peu plus difficiles dans cette épreuve, n'y était pas encore parvenu. Mais ce mercredi, c'était place aux Red Devils de CR7, et le Portugais a frappé encore plus fort. Titulaire, Cristiano Ronaldo a inscrit le but vainqueur au bout des arrêts de jeu, d'une frappe en angle fermée qui a donné la victoire à Manchester United contre Villarreal (2-1).

Ce but permet d'ajouter encore trois nouvelles lignes aux records du quintuple Ballon d'Or. En



effet, avec 136 réalisations, Cristiano Ronaldo est le meilleur buteur de l'histoire de cette compétition, un record qu'il continue d'améliorer à chaque but. Il a aussi connu 113 matches remportés dans cette épreuve, du jamais vu également. Enfin, son habitude à aller au bout de l'épreuve lui permet aussi d'avoir participé à 178 matches dans cette épreuve, ce qu'aucun joueur n'a atteint. Et vue la forme qui est la sienne actuellement, il n'est pas interdit de penser que CR7 ira encore loin cette année. Même si Manchester United n'est pas cité parmi les favoris de la Ligue des Champions, il y a de quoi améliorer ses records, surtout que le Portugais ne donne pas l'impression de vouloir se reposer. Ce n'est pas son genre. foot01

Six mois après son investiture

Gouvernement : on tâtonne !

Cela fait près d'un semestre que le gouvernement Jean-Michel Sama Lukonde est aux commandes, après son investiture obtenue à l'Assemblée nationale, le lundi 25 avril 2021. Dit de « warriors », ce gouvernement était crédité d'espoir après le temps perdu avec l'équipe Sylvestre Ilunga Ilunkamba accusée, alors, de tirer vers le bas le programme de Félix Tshisekedi. Evidemment pendant environ deux ans, le gouvernement Sylvestre n'a posé aucun acte positif, si bien qu'aujourd'hui encore on ne peut retrouver la moindre trace de cette équipe sur l'échiquier national.

Six mois après le changement d'équipe, et surtout de capitaine, l'on ne semble pas vivre de changement. L'impression générale est que le nouveau capitaine de l'Exécutif national serait dépourvu de boussole. Les petites élucubrations enregistrées ça et là traduisent une politique de « briques » destinée à colmater des brèches fortuites. En clair, le gouvernement Sama Lukonde ne disposerait



point de programme précis qui serve de tableau de bord permettant d'apprécier la prestation de chacun des Ministres.

Quel serait, par exemple le fil conducteur dans le secteur de l'Agriculture, dans celui du Développement rural... Cela ne justifierait-il pas les accrochages actuels entre le gouvernement et la Fédération des entreprises au sujet de la baisse des prix des produits de consommation courante ? Il

en est de même de la dissension en sourdine dans le secteur du transport aérien où les opérateurs brandissent la multiplicité des taxes afin de justifier les prix jusque-là appliqués.

Loin de s'opposer à la démarche, l'on serait satisfait de voir le gouvernement user d'une approche globale intégrant tous les secteurs concernés par le programme. Il serait hasardeux, par exemple, d'imposer le recul du prix de maïs à Kinshasa, sans

tenir compte de la multitude de taxes auxquelles sont confrontés les vendeurs. Des taxes visibles et invisibles, notamment celles perçues par des éléments de la Police nationale. Même dans des établissements hôteliers, il se recrute plus de 3 catégories de police qui perçoivent des taxes, sans la moindre preuve de paiement.

En somme, le gouvernement est loin d'émettre de signaux prometteurs d'une gestion différente et tournée vers le progrès. En évoluant à tâtons, il donne l'impression de faire du surplace à l'image du précédent. Ici l'armée fournit une didactique assez éloquente en affirmant « il n'y a pas de mauvaise troupe... » Pour bien faire, Jean-Michel Sama devrait se garder des fameux « Etats généraux » budgétivores dans un pays où fourmillent de précieuses études réalisées dans le passé avec les mêmes acteurs. C'est du gaspillage de fonds et du temps !

LR

Sinistrés de Nyiragongo

Des Congolais de père et de mère détournent l'aide apportée par Katumbi



A la base, les sinistrés de la récente éruption volcanique de Nyiragongo ont barricadé la route nationale numéro 4 à l'entrée de leur site à l'école primaire de Kahembe. Ils protestent contre le détournement de l'aide humanitaire leur apportée par le président d'Ensemble pour la République, Moïse Katumbi.

Majoritairement des femmes, ces sinistrées accusent les leaders locaux, les autorités locales d'être les auteurs de cet acte odieux.

Sur place, plusieurs barricades ont été érigées sur la chaussée pour mon-

trer leur mécontentement. Des coups de feu ont été entendus dans le périmètre du camp. Les éléments de la police ont dispersé les manifestants. La circulation sur la route Goma-Kiwanja a été coupée suite aux barricades. Rencontré par un reporter d'Ouragan.cd, une femme a déploré la mauvaise distribution des biens pour la journée de ce mardi. Selon elle, le partage se faisait par influence ethnique ou en contrepartie des rapports sexuels imposés aux sinistrées.

Le président de la société civile Forces vives de Nyiragongo, Mamba

Kawaya estime que la distribution des biens aux sinistrés basés au site de Kahembe est désormais politisée. Il appelle les autorités provinciales à s'impliquer pour un meilleur consensus dans la distribution de l'aide humanitaire.

Lundi dernier, le chairman Moïse Katumbi a, lors de son adresse aux sinistrés, signifié qu'il a remis une somme de 300.000 dollars américains au gouvernement congolais destinés aux populations de Nyiragongo.

Kinshasa: le calvaire après la pluie !

Les Kinois ont vécu le calvaire après la pluie qui s'est abattue sur la capitale dans l'après-midi d'hier jeudi 30 septembre 2021.

Sur l'avenue Tabu Ley, près de son croisement avec celle des Huilleries dans la commune de la Gombe où s'est rendu actu.7, le constat était sans appel. Embouteillages monstres, de l'eau qui stagne comme un petit lac, voilà le tableau que présente l'après-pluie sur ce tronçon. Cette situation est constatée même devant le cabinet du Ministre de la Communication et Médias Patrick Muyaya, au siège de la RTNC 2 développement.

L'on a facilement constaté que cette averse a perturbé la circulation des engins roulant, même pour des piétons qui ne savaient plus où mettre les pieds, choisissant de grimper sur les bordures des murs du cabinet du Ministre Muyaya pour se frayer un chemin.

À première vue, l'on peut facilement déduire qu'il s'agit bien d'une mauvaise canalisation d'eau ou un problème d'entretien des caniveaux par des services compétents.

Cette situation a automatiquement occasionné la hausse du prix de la course, surtout pour des motos taxis. De l'avenue Tabu Ley jusqu'au Rond point des Huilleries, le prix du transport se négocie entre 1000 FC et 1500 FC. Ceux qui n'ont pas assez d'argent optent pour « la ligne 11 », c'est-à-dire la marche à pied.

Pareille situation était également vécue sur d'autres secteurs de la capitale.

avec Actu 7